

**Verbatim du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 3 février 2026**

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Patrick CHARLOT,
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Madame Emmanuelle PUCÉAT (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (procuration à Monsieur Bruno DOMENICHINI),
Monsieur François JARRIGE (présent jusqu'à 15h50),
Madame Elsa LANG RIPERT (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS).

Membre absent

Monsieur Carlos CASTILLO.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Michaële HERBST (procuration à Monsieur Cédric CLERC jusqu'à 15h50, présente à partir de 15h50),
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Oumar SOW,
Madame Nathalie THOMAS.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Maxence ROULLIAT (procuration à Monsieur Antoine SABATIER à partir de 15h),
Monsieur Antoine SABATIER.

Membres absents

Madame Léane BARDE,
Madame Lia GODINHO,
Madame Audrey LEPRINCE,
Madame Louise MOREL,
Monsieur Jurgens TYLL.

Collège des personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, SNTES,
Monsieur Denis HAMEAU, Dijon métropole,
Monsieur Brice LETHIER, Lycée Carnot (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Lionel PASCINTO, CHU Dijon (présent à partir de 15h10),
Madame Charline VIGNERON, ESM Bourgogne-Franche-Comté.

Membre excusé

Madame Laëtitia MARTINEZ.

Membres absents

Madame Laurence ATTUEL-MENDES, BSB Dijon-Bourgogne,
Madame Xavière CASTANO, Crossject,
Monsieur Jean-Michel LEFAURE, Planet Bourgogne,
Madame Adeline NAZARENKO, CNRS.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle Finances,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Laurent GEBEL, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des Ressources humaines,
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Madame Nadine MILLOT, Vice-présidente de la commission de la recherche,
Madame Édith SALES-WUILLEMIN, Vice-présidente déléguée à la qualité de vie au travail.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des Affaires juridiques et institutionnelles : Messieurs Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion	
II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 15 décembre 2025.....	6
III - Questions statutaires.....	6
1. Élections de représentants au sein de différents conseils et commissions :	
– FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)	
– CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus)	
2. Intégration du CREPS Bourgogne-Franche-Comté à l'EPE Université Bourgogne Europe Présentation de la demande d'intégration du CREPS - Approbation de la demande et du calendrier prévisionnel d'intégration	
IV – Question financière.....	9
Instauration d'un seuil d'émission des ordres de recouvrer	
V - Questions relatives aux ressources humaines	
1. CSA du 26 janvier 2026	
- Évolution de l'organisation des services à l'UFR Sciences et Techniques.....	9
- RIFSEEP : mise à jour de la cotation des postes BIATSS 2025 – additif.....	10
- Référentiel d'équivalences horaires pour l'année 2025-2026.....	11
- Liste des fonctions d'intérêt général ouvrant droit à une prime fonctionnelle pour l'année 2025-2026.....	12
2. Présentation des résultats de la démarche Qualité de vie au travail (QVT).....	12
VI - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 27 janvier 2026	
1. Travaux de la Commission FSDIE spécifique du 12 janvier 2026 : subventionnements d'associations étudiantes.....	16
2. Calendrier année universitaire 2026-2027 : suspensions des cours, bornes.....	17
3. Travaux de la commission de la pédagogie du 8 janvier 2026	
Offre de formation 2026-2027.....	17
- Création d'un nouveau parcours : Master mention Langues, littératures et civilisation étrangères et régionales, parcours Métiers des langues, de la culture et de la médiation	
- Additif pour l'accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des candidatures	
- Modification des capacités d'accueil pour l'accès en Licence 1 et DEUST 1	
VII - Questions relatives à la commission de la recherche (CR) du 29 janvier 2026	
1. Validation des demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2026 : ATRACT (Accueil de talents de la recherche et appui à la coopération sur le territoire)	19
2. Validation des demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2026 : CSTI (Culture scientifique technique et industrielle)	19
3. Validation des demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2026 : Soutien aux projets de recherche.....	20
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat	
VIII - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.....	21
IX – Compte rendu des conventions hors subvention.....	21
<u>Point C</u> : Questions diverses.....	21

VERBATIM
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 3 février 2026

La séance est ouverte à 14h10
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université Bourgogne Europe

-:-:-:-:-

Le Président.- Mesdames et messieurs, un bonjour collectif et bienvenue dans ce premier conseil d'administration de l'année. Il n'est plus temps, nous sommes déjà en février, de présenter les vœux mais comme c'est le premier conseil d'administration de l'année, je me permets avec un peu de retard et pour tous ceux et celles avec qui on n'a pas échangé, de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2026.

Un ordre du jour habituel, quelques questions statutaires avec des élections de représentants au sein de différents conseils et commissions, l'intégration du CREPS BFC dans l'EPE dont on a déjà parlé, une question financière, une mesure de simplification qui vous sera proposée, des RH, CFVU, commission de la recherche et des points adoptés sans débat, nous avons reçu une question diverse et Stéphane Tizio vous propose d'y apporter une réponse.

I – Informations du Président

Le Président.- Les informations d'abord. Quelques mauvaises nouvelles concernant notre communauté. Nous avons perdu quatre étudiants depuis le mois de décembre et un collègue. Une loi des séries désagréable. Trois étudiants qui se sont suicidés, un en décembre, un en janvier et un je l'ai appris hier matin. En décembre, c'est un étudiant de L3 philosophie, d'origine béninoise, qui avait 33 ans, qui avait disparu pendant un moment. Il était accompagné dès son arrivée par le service de santé étudiante, par la commission solidarité étudiante également, il était en grande précarité matérielle même si il avait été bénéficiaire des dispositifs à notre disposition et il avait une certaine fragilité psychique, nous le savions et il était pris en charge pour ça. Il s'est donné la mort la veille des vacances de Noël et, évidemment, ça a été un choc. Le deuxième choc, c'est la disparition, là encore un suicide, d'une étudiante de L2 SVTE qui a mis fin à ses jours sur le campus Montmuzard. Elle avait une chambre au CROUS et c'est le CROUS qui nous a saisi très tôt le matin après la découverte de son corps par un agent du CROUS. Ici, aucun signe avant-coureur, ni dans son entourage familial ou elle était entourée de ses frères et sœurs, de ses parents, il n'y avait pas de problème familial, pas vraiment de problème d'études, elle n'avait pas saisi le service de santé étudiante, pas les référents non plus de sa composante, ni les collègues enseignants, enseignants-chercheurs, ni les collègues BIATSS en scolarité puisqu'il arrive parfois que les étudiants s'épanchent davantage auprès des services de scolarité qu'auprès de leurs professeurs, donc aucun signe avant-coureur. Elle s'est défenestrée. La police a mené une enquête et elle a découvert, elle nous a dit que ce n'était pas toujours le cas, une chambre parfaitement rangée, une lettre qui expliquait son geste qui était totalement rationnelle, très bien écrite, aucun signe, on va dire, tangible de mal être. Troisième drame, le week-end dernier, c'est un étudiant de l'ISAT qui s'est donné la mort à son domicile, dimanche dans la nuit, on est encore en train d'enquêter, de s'interroger, il y a une infirmière sur place, on l'interroge. On s'est adressé également au chef de département dans lequel l'étudiant étudiait, on n'a eu aucun élément. L'enquête administrative, les interrogations qu'on mène auprès des uns et des autres, n'ont apporté aucun élément pouvant expliquer le geste, on ne sait pas. Dans les trois cas nous avons adressé une information à la composante concernée, à tous les étudiants de la composante, à tous les personnels. Dans les trois cas nous avons organisé, pour l'ISAT ce sera jeudi, une cellule psychologique en présentiel dans l'UFR, pendant toute une journée, en indiquant également que cette cellule psychologique peut se reformer à la demande, et qu'on soit étudiant ou personnel, on a accès à des psychologues du travail, à des psychologues universitaires étudiants, à la demande. Nous nous manifestons toujours auprès de la famille et lorsque je suis disponible, j'assiste aux obsèques pour montrer qu'une institution c'est une grosse machine, on est une entité un peu impersonnelle, abstraite, mais qu'une présence humaine fait partie de la manifestation de notre solidarité.

Nous avons également organisé une minute de silence pour l'étudiant de L3 philosophie, une minute de silence pour l'étudiante de L2 SVTE, à l'ISAT je ne sais pas encore comment ça se passera, ce n'est pas encore arrêté au moment où je vous parle mais sachez qu'on essaie toujours de se manifester, je fais toujours une petite note écrite aux parents, à ceux qui restent, pour leur manifester notre soutien, notre sympathie et notre désolément devant ces circonstances qu'on ne comprend pas. Évidemment, ça motive encore davantage les actions qu'on mène en direction de l'accompagnement des étudiants mais c'est tout à fait malheureux, extrêmement triste. Je vous ai parlé aussi d'un collègue enseignant décédé début janvier après 10 ans de maladie longue, à l'âge de 55 ans. C'était un de nos collègues, à Stéphane Tizio et à moi, un économiste, Stéphane avait été son doyen, j'ai travaillé avec lui quand j'étais responsable des licences parce qu'il était aussi responsable des licences en économie, c'était quelqu'un qu'on appréciait particulièrement. Et puis, un étudiant qui était en thèse sous la direction de Cédric Demonceaux, vice-président en charge de la formation tout au long de la vie, qui travaillait sur le repérage des drones en informatique. Au cours d'une mission au Mexique, il a contracté une bactérie et il en est mort. C'est une loi des séries assez terrible. J'ai appris ça hier matin pratiquement en même temps que la disparition de l'étudiant de l'ISAT. On ne peut que pleurer la disparition de ces personnes de notre communauté. Peut-être que, si vous en êtes d'accord, on pourrait de manière un peu solennelle, respecter une minute de silence pour rendre hommage à ces étudiants, ces collègues et futurs collègues.

*Les membres du conseil d'administration observent une minute de silence en hommage
aux personnes disparues*

Le Président.- Merci.

Comme je le disais, la maladie c'est terrible mais il y a aussi le mal-être, il faut qu'on continue, on a mis en place un certain nombre de choses, on voit bien que parfois les choses sont mobilisées et que ça n'empêche pas l'inéluctable. Parfois elles ne sont pas mobilisées parce que les étudiants n'ont pas parlé, on ne sait rien, mais il faut faire en sorte que ces dispositifs deviennent naturels et qu'on y pense lorsqu'on entend une parole. On n'entend pas toujours la parole mais en tout cas ça nous motive encore davantage pour améliorer l'existant et tout ce qu'on peut faire en plus et en mieux, il faut que nous le fassions.

D'autres informations concernent la vie institutionnelle de l'UBE. Vous le savez, il y a une tradition, on fait toujours les vœux sur le campus de Dijon et ensuite des réunions publiques qui permettent de rencontrer celles et ceux qui le veulent, que ce soit des étudiants ou des personnels. La dernière réunion publique a eu lieu ce matin dans le bâtiment droit-lettres, il y en a eu deux autres sur le campus, on a réuni les composantes, et une sur chaque campus territorial. C'est l'occasion d'échanger, de présenter les choses qui vont, de parler aussi des choses qui ne vont pas, j'ai évoqué les suicides parce que c'est quelque chose qui nous interroge et il faut qu'on arrive à apporter la meilleure réponse possible, et d'évoquer également le reste de l'actualité de l'établissement. Des questions très diverses, des thématiques très différentes qui nourrissent la réflexion parce que ce n'est pas seulement des réunions avec un discours descendant, c'est un moment d'échange quand c'est possible, quand il n'y a pas trop de monde parce que quand il y a trop de monde, tout le monde ne peut pas poser sa question mais ça permet d'évoquer plein de choses, notamment sur la prise en charge et la question du handicap pour les personnels dans le bâtiment droit-lettres, ce matin, on a des progrès à faire, sur un certain nombre d'autres choses telles que l'évolution de l'établissement, la vie du site de la région Bourgogne-Franche-Comté.

A propos de la région Bourgogne-Franche-Comté, nous avons eu, la semaine dernière, un conseil de site avec les 17 partenaires, l'UMLP, l'UTBM, SUPMICROTECH, le CNRS, l'INRAE, INSERM, IAD... Au cours de cette réunion, deux dossiers importants ont pu avancer de manière assez concrète. On a politiquement validé la dernière mouture de la convention de coordination territoriale. La dernière réécriture a lieu. On va pouvoir vraiment mener des actions ensemble pour porter des objets communs. Cette convention reprend, en préambule, l'architecture nouvelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, avec deux sites, un en Franche-Comté, un en Bourgogne et une coordination de ces deux territoires entre eux. Donc c'est une avancée politique intéressante. Le conseil de site a également pris une décision, a désigné le binôme qui pilotera le collège doctoral qui anime l'ensemble des six ED conjointes entre UMLP, IAD, UTBM et UBE, il a adopté, à l'unanimité, l'avis émis par le comité de pilotage académique BFC qui s'occupe de la formation et de la recherche concernant la candidature pour la direction du collège doctoral. Le binôme retenu est madame Almudena Sanahuja et monsieur Gérard Colas des Francs qui seront codirecteurs. Gérard Colas des Francs est à l'ICB à l'UBE et Almudena Sanahuja est une collègue de l'UMLP. Après vérification, il se trouve que c'est un point qui avait été indûment mis à l'ordre du jour de la commission de la recherche, les travaux qui seront présentés par Nadine Millot tout à l'heure, parce que c'est le COPIL académique et le conseil de site qui désignent le binôme et dans ce conseil d'administration, c'est un point d'information. La nomination est prévue par un arrêté conjoint du président de l'UMLP et le président de l'UBE. Donc, on signera cet arrêté avec Hugues Daussy et on publiera cette nomination.

Autre point sur le fonctionnement de l'université d'une manière générale et les chiffres sur les effectifs au 15 janvier. Le flux entrant d'étudiants en 1^{ère} année s'établit à +5,3%. L'année dernière on était à +5%, à l'automne, en chiffres intermédiaires, on était à +4,6%, c'est ce que j'avais annoncé au dernier CA je crois. C'est le flux entrant, en L1, toutes premières années confondues et donc on a un effectif entrant en 1^{ère} année de 6791 étudiants, c'est +343 étudiants par rapport à l'année dernière, donc ça fait quand même beaucoup de monde. On peut voir le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide. Le verre à moitié plein c'est qu'on est attractif et de plus en plus d'étudiants s'inscrivent chez nous, c'est une bonne nouvelle et le verre à moitié vide c'est qu'il faut les prendre en charge et on a de moins en moins d'argent pour le faire. Ça fait écho à ce qui a été publié par des organisations syndicales récemment, mais aussi par France Universités, je l'ai dit aussi à peu près partout et notamment lors de la réunion de rentrée et c'est repris sur tous les réseaux sociaux. Il y a un travail de fond, de communication, sur l'état budgétaire des universités qui se produit. Je ne suis pas certain qu'il produise les fruits qu'on aimerait voir et on partage ce souhait très vivement. Néanmoins, on le dit et on essaie d'obtenir des résultats. Certains résultats ont été annoncés en matière budgétaire, je vous en parlerai peut-être tout à l'heure. Sur le flux entrant et les réinscriptions, le total est aussi en hausse de +1,2% par rapport à l'année dernière, ce qui porte l'effectif global de 1^{ère} année à 8 939 étudiants, c'est 105 de plus par rapport à l'année dernière. 105, il faut les mettre quelque part, on doit s'en occuper bien sûr et ça accroît nos charges. D'une manière générale et à l'échelle de l'établissement, on a une augmentation de 2,5% du nombre d'inscrits par rapport à l'année dernière. On atteint un total de 34 064 étudiants au 15 janvier, ce n'est pas encore définitif, il y a des inscriptions qui peuvent avoir lieu au deuxième semestre et ça fait 831 étudiants en plus par rapport à 2025. Ça fait par exemple une école d'ingénieurs complète, ça fait deux IUT de Chalon, donc ce n'est pas rien. Il y a quand même des choses inquiétantes dans ces inscriptions parce que ça augmente dans la formation initiale mais en contrat pro ça s'effondre, le contrat pro est en perte de vitesse, il y a de moins en moins de contrats de professionnalisation, pour des raisons qui tiennent aussi à la réglementation, qui est moins encourageante que l'alternance. Les contrats pro, on est à -8,6%, les inscriptions en apprentissage c'est -3,3% et ça, ça nous inquiète parce que l'apprentissage correspond à des ressources propres extrêmement importantes. Je vous rappelle que dans le budget initial 2025 on avait budgété 16,2 M€ de recettes liées à l'apprentissage et en BR2 on avait adopté, dans ce conseil d'administration, une baisse de ces ressources propres, on les avait amputé de 1,2M€ en les portant à 15M€ au lieu de 16,2M€. Ce n'est pas rien, ces chiffres sont importants pour nous et un peu alertants. Et -2,4% pour les inscriptions en formation continue financée.

Sur les autres actualités, très rapidement, hier, j'ai rencontré avec le VP en charge des relations internationales, Grégory Wegmann, et le directeur du pôle des affaires européennes, une délégation de l'université publique de Taipei à Taïwan. Elle s'est montrée intéressée par pas mal de choses que nous faisons et qu'eux font également. D'abord, on s'est aperçu qu'ils avaient des relations avec Mayence, Jyväskylä et Sibiu via l'IUP Denis Diderot avec lequel ils collaborent. Ça veut dire qu'ils ont déjà trois entrées dans FORTHEM et, dans FORTHEM, on a décidé qu'il fallait identifier des partenaires internationaux qui présentent un intérêt particulier avec notre stratégie FORTHEM. Eh bien, ils frappent à la porte et ils ont envie de travailler davantage avec nous. Ensuite, sur les domaines explorés, ils travaillent avec l'IUP Denis Diderot, avec Véronique Parisot, notamment dans le master PIECE qui est un master international de management des projets culturels internationaux. Ensuite, ils souhaitent continuer les échanges avec l'IAE parce qu'ils sont très intéressés par un double diplôme avec le master IMS pour international management and sustainability. Mais on a découvert qu'ils étaient très intéressés par l'ISAT parce qu'ils ont un département d'ingénieurs dans l'automobile et les transports aussi, où ils travaillent sur les mobilités douces et vertueuses d'un point de vue écologique et, précisément, c'est ce sur quoi aussi travaille l'ISAT. Donc ça fait des points intéressants et j'en ai parlé, juste avant ce CA, avec Charline Vigneron, ils sont très intéressés aussi par la musique. Or, nous sommes en train de réfléchir avec Charline Vigneron, l'ESM Bourgogne-Franche-Comté, avec Emmanuel Bigand qui est un psychologue qui travaille sur le lien entre le cerveau et la musique, avec également un certain nombre de psychologues, sportifs, médecins, etc., sur la performance de l'humain et dans la performance de l'humain, il y a la performance du musicien, la performance physique des gens qui vieillissent, des gens qui se réadaptent, il y a la performance du sportif et il y a un pôle thématique de recherche que nous allons porter et qui va pouvoir développer une sorte d'écosystème autour de la musique et de la recherche qui intéresse particulièrement l'université de Taipei à Taïwan. Donc tout cela ouvre des perspectives absolument fantastiques et je suis invité par le président à me rendre à Taïwan, mais c'est un long voyage, mais moins long que Kumamoto. Il se trouve que cette université travaille avec l'université de Kumamoto et entretient d'excellentes relations avec Kumamoto donc on a un maillage académique intéressant parce que ce sont des universités de très bon niveau, qui sont publiques comme nous et qui sont confrontées aussi à l'injonction de développer des relations académiques internationales. Donc, puisque tout le monde est d'accord, autant rentrer dans cette dynamique et créer des liens au profit de tous. Il y a aussi la chimie qui les intéresse beaucoup et la culture d'une manière générale, donc on a des points communs tout à fait intéressants.

Dernière information, demain aura lieu, enfin, l'inauguration de CALHISPO au Creusot. Je peux témoigner que CALHISPO est un dossier particulièrement lourd parce qu'il y a des choses qui manquaient, par exemple le gaz et l'électricité n'étaient pas dedans. Inutile de vous dire qu'à 260 000€ le gaz, juste pour se faire relier, ça commence à faire beaucoup et l'électricité... Tout ça n'avait pas été évoqué dès le début du projet donc on se retrouve avec un EQUIPEX+ qui ne peut pas fonctionner sans ça, donc avec une injonction d'investir sur fonds propres pour essayer de faire en sorte que ça fonctionne et je ne vous cache pas que pour moi, c'est quand même un problème dans le management des projets qu'on porte dans cette université. J'aimerais bien qu'il y ait un peu plus de professionnalisme à certains endroits clefs, des porteurs de projets ou des services qui accompagnent les porteurs de projets.

J'en ai terminé avec les informations, si vous avez des réactions, n'hésitez pas.
Denis ?

M. Hameau. – Je voulais juste dire un petit mot parce que c'est mon dernier CA avec vous, ça m'attriste un peu parce que ce n'est pas moi qui ai décidé ça. Ça fait depuis 2016, à peu près 10 ans qu'on travaille ensemble, avec Alain Bonnin au départ, ensuite avec le président Vincent Thomas. Simplement dire à quel point j'ai pu mesurer l'importance de l'enseignement supérieur et à quel point l'enseignement supérieur est sous-estimé dans notre pays. Il est important à plusieurs titres, d'abord parce qu'un territoire qui s'en désintéresserait serait juste un territoire en train de mourir, donc nous, il y a 10 ans, on s'est aperçu qu'il manquait des logements, qu'il manquait de la restauration, des écoles aussi, d'ingénieurs notamment. J'étais à Polytech samedi pour la remise des diplômes, par exemple Polytech, anciennement ESIREM, est passé de 300 ingénieurs formés, à 800 cette année. Quand on commence à s'occuper des sujets, on voit à quel point ça peut créer des dynamiques. La chose pour moi qui est importante, je l'ai dit lors de cette remise de diplômes, malheureusement, avec la COMUE on n'a pas su trouver un chemin dans l'ESR, dans le cadre de la fusion, ce n'est pas faute d'avoir essayé même si tout le monde nous reproche de ne pas l'avoir fait, mais chacun voit à sa porte. Et en réalité, comme je le disais, tout ça c'est parce qu'on était d'accord pour aller chercher de l'argent ensemble et les chercheurs étaient contents d'aller chercher des appels à projets ou différentes manières de récupérer de l'argent sauf que la réalité était qu'on n'était pas d'accord sur comment on allait travailler ensemble, comment on allait coopérer, tout ça n'avait pas été vraiment pensé. Donc dix ans après, je mesure à quel point les enjeux de gouvernance, les enjeux de coopération sont réellement structurants et stratégiquement importants. Il faut garder cet élément-là, fortement. Les derniers résultats avec l'EPE, le classement de Shanghai, montrent que je ne sais pas si on a bien fait mais en tout cas on a fait ce qu'on avait à faire. L'Université de Bourgogne Europe a un an, l'université de Bourgogne est une vieille dame de plus de 300 ans mais l'Université Bourgogne Europe est un bébé d'un an. C'est important de garder ça en tête, les éléments de coopération et de partage stratégique, où on veut aller ensemble, c'est ça qui est fondamental. Ça nous donne beaucoup d'espoir, même si je m'en vais, ce n'est pas grave, les bases sont bonnes, il vous reste néanmoins à être vigilants parce que je crois que, à l'échelle de la région, même si les choses s'arrangent, la tentation parfois de tirer la couverture à Besançon reste là, donc soyez vigilants, à ma place j'essaierai de faire ce que je peux mais n'étant plus sur le territoire c'est difficile d'avoir une légitimité, ça donne moins de force. Je voulais vous dire ça et rendre hommage à Vincent parce qu'il a pris beaucoup de coups durant ces dernières années, je peux le dire puisque maintenant je suis libre, on a pris pas mal de coups tous les deux, ça va, on a le cuir épais, on sait gérer. Il faut maintenant passer à une dynamique différente, je crois que c'est bien parti. Je vois que le CREPS est là, c'est un élément vraiment très structurant de la suite. Et ce que vous avez à bâtir est vraiment enthousiasmant. J'aurais aimé être à vos côtés, mais ce n'est pas grave, j'ai plein d'autres choses à faire. Et sachez que vous serez toujours un peu dans mon cœur, même si on s'est affrontés, même si on n'a pas été d'accord, il y a plein de choses sur lesquelles c'est difficile d'avoir 100% raison et 100% tort. Sachez que j'ai eu beaucoup, beaucoup de plaisir à être là, dans les CA, des fois c'était un peu long parce qu'il y a beaucoup de points à délibérer, comme à la Région d'ailleurs, mais j'ai toujours eu du plaisir à le faire et ce qui m'a animé, c'était cette communauté, et pourquoi on faisait les choses, la raison d'être, les étudiants, les jeunes qui sont là et sont finalement l'avenir de notre pays. Si on se projette un peu, ces gens-là seront demain à la place de Vincent, à ma place, à votre place, donc c'est important de bien les former et qu'ils connaissent les enjeux auxquels on a à faire face. C'est le cœur de votre travail et j'ai vraiment mesuré cela. Quand je suis arrivé, c'était les élections, il y avait plein de choses un peu compliquées, je me disais « c'est pire que la politique, l'université » parce qu'il y a plein de collèges, c'est assez complexe à comprendre, j'ai mis deux ans à peu près, pourtant je pense que ça tourne assez vite, pour tout comprendre correctement et se dire, avec ces enjeux, avec ces potentiels, comment on peut arriver à faire quelque chose ensemble. Je crois que quand on regarde le résultat à dix ans, on a plutôt fait du bon boulot, globalement. On l'a fait dans un contexte où on a plus souvent remonté le courant que surfé sur la vague. Je remercie Vincent d'avoir bien tenu la barre parce qu'il y des moments où c'était compliqué. L'EPE est là, les choses sont calées de manière solide et donc je voulais vous délivrer un message de confiance, je suis assez confiant, même si je sais bien qu'il reste quelques montagnes à gravir. Il faut rester vigilant. J'ai beaucoup appris avec vous et, dix ans après, on laisse une meilleure situation. Pour l'université,

ce qui m'inquiète, c'est les choix gouvernementaux et le fait qu'ils ne comprennent pas à quel point c'est important, ou ils ne veulent pas le comprendre, parce que je pense que les gens ne sont pas stupides, mais ça dit des choses sur les choix politiques pour l'avenir de notre pays. Je suis très inquiet de la façon dont on traite les jeunes. C'est ça que ça veut dire, on s'en fout un peu et on met de l'argent ailleurs, probablement que c'est utile, mais si on raisonne à moyen et long terme, je pense que c'est une erreur stratégique. La deuxième chose que je garde, c'est la force de votre communauté et à quel point vous savez vous retrousser les manches dans un environnement qui n'est pas toujours évident. Il faut la garder parce que c'est un actif que vous avez. J'ai plein d'autres choses à faire, je vous raconterai quand ça sera le moment mais en tout cas, c'était un vrai honneur d'être à vos côtés, d'essayer de faire avancer les choses. Et au final, être élu, ce n'est qu'un temps de la vie, avant j'ai fait d'autres choses, je ferai d'autres choses après. C'est bien de laisser la place, que d'autres s'y collent, ils verront à quel point ce n'est pas si simple. Je voulais vous dire ça. J'ai la satisfaction du devoir accompli et, comme c'est solide, je pars un peu tranquille, c'est vraiment pour moi un actif important. On a bataillé pendant plus de trois ans pour monter ça, et franchement, je trouve que c'est vraiment une super base pour la suite et l'UBE va briller de mille feux, à mon avis, dans les cinq ou six années qui viennent. Au vu de ce que je vois là, en potentiel, je me dis que ça va bouger fort. Je vous suivrai de loin.

Merci de m'avoir écouté.

Le Président.- Merci à toi Denis. Je vais juste souligner deux choses. La première, sans toi, ça aurait été encore plus difficile parce que tu as été un soutien et un relais total tout au long de l'histoire récente de l'université, ces quatre-cinq dernières années. Ça nous a valu des batailles effectivement épiques et je crois que si Dijon métropole a compris, dans sa globalité, c'est une communauté aussi, l'importance de l'ESR pour son territoire, je crois que c'est grâce à toi, et ça c'est extrêmement important parce qu'une université sans son territoire, ça ne marche pas, mais un territoire sans son université, ça ne marche pas non plus, j'en suis persuadé. Donc, merci à toi d'avoir été aussi ce soldat de l'ESR, le relais dans le politique de nos affaires et qui sont, je crois, des affaires politiques au sens des affaires de la cité, j'en suis intimement persuadé. Deuxième chose, tu l'as dite, je crois que si l'UBE existe aujourd'hui, c'est grâce à la communauté et cette communauté, il y a des voix divergentes, on n'est pas toujours d'accord et d'ailleurs, quand on est toujours d'accord ce n'est pas toujours signe de démocratie, c'est plutôt la Corée du Nord, et cette communauté est effectivement incroyable parce que si on regarde le rayonnement des activités de cette communauté UBE, il y a Shanghai, il y a Leiden, il y a ce qu'on a réussi à obtenir. Alors, tout ça ce n'est pas une fin en soi, l'objectif n'est pas d'apparaître dans les rankings, mais c'est quand même une reconnaissance. Quand on voit que les élèves bacheliers viennent chez nous en nombre plus important d'année en année, c'est une reconnaissance. Quand on voit que le CREPS se dit « il se passe quelque chose ici, comment on fait pour venir ? », c'est une reconnaissance. Ce n'est pas une reconnaissance du travail que nous réalisons avec l'équipe de gouvernance, c'est une reconnaissance du travail réalisé par la communauté, et ça c'est extrêmement important. C'est d'autant plus important que l'université est établie sur un territoire qui est, en termes de PIB par habitant, l'avant-dernière région française avant la Corse, je le répète souvent mais ça signifie qu'on n'a pas une dynamique socio-économique comparable à ce qui se passe en région parisienne, à Aix-Marseille, à Lyon, à Strasbourg, à Lille, à Toulouse, à Bordeaux, à Montpellier et pourtant Montpellier n'est pas tellement plus grosse que Dijon, la ville est à 400 000 et l'aire urbaine est plus vaste, bien sûr. On est quand même avec une communauté qui croit en son université et des acteurs territoriaux qui y croient aussi et il faut que ça continue. Il ne m'appartient pas de commander des choix qui ne concernent pas l'université mais qui concernent la vie politique locale, mais il appartient maintenant de poursuivre avec la même complicité et la même convergence de vues, le travail entre les futurs élus de Dijon métropole et là, je n'ai vraiment rien à dire là-dessus, et l'université, parce que quand on ne fait pas partie des plus gros, quand on n'est pas les plus forts, on a besoin d'être ensemble et de se porter. Je souligne aussi que deux éléments, pour l'avenir, sont extrêmement importants. Un, le dialogue renoué avec l'UMLP, je peux vous garantir et je le dis aux administrateurs, j'étais, avec Laurent Gebel, aux vœux d'Hugues Daussy, nous avons eu un échange extrêmement cordial pour ne pas dire amical, et fructueux. Le dialogue a totalement changé et il a évolué dans le bon sens. Il faut dire quand les choses ne vont pas, il faut aussi les souligner quand elles se passent bien. Ça c'est le premier point. La deuxième chose, malgré une certaine forme d'habitude qui se perpétue à la Région, le dialogue est en train d'évoluer. Donc optimisme de la volonté, pessimisme de l'intelligence, chers amateurs de Gramsci, je pense qu'il faut encore que ça progresse pour que ce soit beaucoup plus fluide et je pense que ça règlera pas mal de choses dans les affaires de la vice-présidente en charge de la recherche. Mais, le jour où ce dernier obstacle sera levé, sincèrement, lorsqu'on aura une convergence de vues de la Région, des acteurs territoriaux, des EPCI et des métropoles, etc., et qu'on travaillera en bonne intelligence comme on travaille en bonne intelligence avec Dijon métropole aujourd'hui, je pense que l'ESR se portera beaucoup mieux et la région aussi. En tout cas, merci Denis pour tout ce que tu auras fait ces dernières années, on ne s'est pas ennuyés et comme on a pris des coups ensemble, il s'est créé une certaine amitié. Bon vent pour la suite, je suis sûr que ce vent te mènera vers des caps tout aussi intéressants.

On peut reprendre l'ordre du jour avec l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 15 décembre 2025 et je passe le relais à Stéphane Tizio.

M. Jarrige.- Excusez-moi, j'avais une question très brève à propos d'un autre événement international qui a un lien direct avec notre université. Le 6 janvier, l'université de Birzeit, à côté de Ramallah été occupée par l'armée avec une situation assez dramatique qui a été dénoncée par des communiqués officiels, de syndicats notamment. On a été interpellés pour savoir ce que l'université comptait faire ou pas à propos de cet événement, par un collègue qui a été professeur invité dans cette université pendant plusieurs années. Vous savez que l'université a eu des collaborations, je ne sais pas ce qu'il en est actuellement. Est-ce que vous en avez parlé au sein de la direction, est-ce que quelque chose est envisageable ?

Le Président.- C'est un sujet qui a été évoqué rapidement en bureau la semaine dernière. La réaction, j'ai relayé sur LinkedIn le communiqué publié par France Universités sur cette action, je l'ai liké évidemment, je l'ai fait en tant que président de l'Université Bourgogne Europe. On s'est exprimé là-dessus par cette action. On a aussi fait remonter auprès de la préfecture et en espérant que ça monte jusqu'au ministère de l'Intérieur, le blocage de notre collègue invité dans le cadre du programme Pause. Je n'ai pas de réponse sinon que ce que j'ai entendu du gouvernement et du ministère d'une manière générale, c'est que c'est l'État d'Israël qui empêche les gens de sortir, ce n'est pas la France qui empêche les collègues palestiniens de venir chez nous et donc on se heurte au droit international, s'il existe encore un peu, et à la souveraineté de l'État israélien. Voilà les éléments de réponse que je peux apporter sur cette question malheureuse.

Point A : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 15 décembre 2025

M. Tizio.- On passe aux premières séries de points soumis à discussion et on va commencer par l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 15 décembre dernier. Y a-t-il des remarques à propos de ce verbatim ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

III - Questions statutaires

1. Élections de représentants au sein de différents conseils et commissions :

- **FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)**
- **CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus)**

M. Tizio.- Troisième point de notre ordre du jour, les questions statutaires. La première relève d'élections partielles au sein de la commission FSDIE et la commission CVEC où l'administrateur étudiant qui y siégeait n'est plus dans notre université donc il faut le remplacer. Nous n'avons pas, à ce stade, reçu de candidatures donc je lance un appel en séance, y a-t-il des candidats étudiants/étudiantes pour ces commissions ? Comme il n'y a pas de candidatures, je propose le report de ce point au prochain CA.

2. Intégration du CREPS Bourgogne-Franche-Comté à l'EPE Université Bourgogne Europe - Présentation de la demande d'intégration du CREPS - Approbation de la demande et du calendrier prévisionnel d'intégration

M. Tizio.- Le deuxième point concerne l'intégration du CREPS Bourgogne-Franche-Comté à l'EPE Université Bourgogne Europe. On avait reçu, souvenez-vous, le directeur du CREPS qui était venu nous présenter sa volonté, pour cet établissement, de rejoindre notre EPE. Cette volonté est maintenant formalisée par le courrier que vous avez reçu en document, avec la délibération de leur conseil d'administration qui fait état d'un vote à l'unanimité pour soutenir cette demande d'intégration à notre établissement public expérimental. L'idée, ici, c'est que le CA puisse se prononcer sur cette demande d'adhésion afin que la demande officielle soit portée auprès de la DGESIP et du ministère des Sports. Est-ce que vous avez des remarques sur cette demande d'adhésion du CREPS Bourgogne-Franche-Comté ? En ce

qui me concerne, je trouve que c'est une très bonne nouvelle qui témoigne, le président parlait tout à l'heure d'attractivité de notre établissement vis-à-vis des étudiants, mais on peut aussi parler d'attractivité de notre EPE vis-à-vis de partenaires qui viennent s'y agréger petit à petit, en espérant que ce ne soit que le premier.

Le Président.- Juste pour préciser, il y a la présentation de la demande et l'approbation de la demande et du calendrier prévisionnel d'intégration. J'ai reçu cette lettre le 24 décembre, un petit cadeau de Noël, c'était un beau cadeau. Sur le calendrier prévisionnel, d'abord, il faut modifier le décret qui porte création de l'EPE et qui adopte les statuts de l'EPE. Il faut qu'on modifie les statuts, il faut qu'on les fasse viser par le conseil d'administration, ensuite qu'on les renvoie au ministère mais on fera la navette avec le ministère avant de les soumettre au CA, que le ministère les passe au CNESER et que le CNESER se prononce dessus, en général quand il s'agit d'un EPE, il vote systématiquement contre, il votait déjà contre les COMUE, apparemment. Et ensuite, une fois que cette procédure est faite, il faut que l'État mette à la signature des différents ministères intéressés, il y en a plusieurs, il n'y a pas que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports, il y aura les services du Premier ministre et la Culture, l'Agriculture parce qu'on est en lien avec INRAE, etc. Selon le calendrier prévisionnel que nous avons envisagé avec la DGESIP l'été dernier, on est dans les temps pour avoir un décret modifié, publié avant le 1^{er} septembre prochain. L'objectif calendaire est d'obtenir la publication de ce décret avant le 1^{er} septembre prochain, de telle sorte que cette intégration soit effective au 1^{er} septembre de l'année 2026-2027. Ça correspond à l'année universitaire. C'est le calendrier prévisionnel. Les modifications statutaires sont légères parce que ça n'implique pas de modifier les compétences des uns et des autres. En revanche, on va en profiter pour toiletter un peu nos statuts parce qu'on s'est aperçu qu'il y a un certain nombre de choses à faire, par exemple le nombre de dossiers qui sont déjà validés par la CFVU, on revalide ici alors qu'il n'y a pas d'implication budgétaire, on va clarifier les choses, on va faire pareil pour la CR. Il y a du toilettage à faire, donc on va en profiter. Voilà les informations que je voulais porter à votre connaissance, qui tiennent à la fois au calendrier et à la technique rédactionnelle et juridique pour que cette intégration soit officielle.

M. Tizio.- Merci président. Y a-t-il des remarques, des questions au sujet de cette demande d'intégration.

François ?

M. Jarrige.- A votre avis, ça va avoir plutôt tendance à coûter à l'université ou à rapporter sur le plan financier ou ça va être neutre ?

Le Président.- Ni l'un ni l'autre, à mon avis. D'abord parce qu'on fonctionne avec tous les établissements dans le principe du respect du modèle économique de chacun. Il n'y a pas de fusion. En revanche, ce qu'on peut espérer, c'est porter des projets, notamment de recherche, et d'en emporter davantage grâce à la présence du CREPS. On en a déjà parlé des activités de recherche, il y a un volet santé/numérique/sportif et un volet performance sportive qu'on intégreraient avec performance musicale et performance physique aussi, lutte contre le vieillissement, réadaptation, etc. Profiter de cet écosystème pour faire monter quelque chose de tout à fait original dans notre établissement. Ça c'est l'espoir d'obtenir des financements nouveaux pour porter ces projets-là. Si les étudiants du CREPS souhaitent bénéficier des services dont nous disposons et que nous offrons à nos étudiants, ça se fera contre contrepartie financière parce que notre budget ne peut pas supporter. On le fait pour tout le monde, on le fait pour ESTP, ESEO, sauf pour les établissements-composantes que sont l'ESM Bourgogne-Franche-Comté et les Beaux-arts. Là, c'est un accès sans contrepartie parce que la contrepartie ils ne l'ont pas. C'est la dynamique culturelle qu'on vise aussi derrière et qui nécessite d'avoir un positionnement politique un peu différent.

M. Jarrige.- Dans la lettre du président du CREPS, il évoque les axes du projet de son institution et il cite un seul axe dans la lettre qu'il nous adresse, un axe n° 4 qui vise à développer et renforcer les partenariats publics-privés tout en consolidant l'ancrage territorial. Je n'ai pas compris ce qu'il y avait derrière ça ? Je ne vois pas en quoi le rapprochement avec l'EPE favorise le rapprochement public-privé.

Le Président.- Ça n'a rien à voir parce qu'on est deux partenaires publics. Je pense que, peut-être, son ambition est aussi de se rapprocher d'autres partenaires. Parce que, dans le privé, il y a aussi des fédérations sportives, des associations loi 1901, il y a aussi une dimension alternance avec la professionnalisation des sportifs qui se préparent à la compétition dans son établissement, on avait évoqué aussi le développement de l'alternance.

M. Jarrige.- Je conclus en disant que nous, on va sans doute s'abstenir, comme liste syndicale, parce qu'on est contre les EPE, depuis le départ.

Le Président.- Ça fait tellement écho à mon propos sur le CNESER...

M. Jarrige.- C'est pour ça que je rebondis là-dessus. Ils avaient raison de s'opposer aux COMUE à l'époque et nous on maintient cette tradition, pour la démocratie dont vous parliez dans votre introduction, c'est important.

Le Président.- C'est ça ! Vos raisons vous appartiennent.

M. Charlot.- L'histoire récente nous a donné raison.

Le Président.- Sur quoi ?

M. Charlot.- Sur les COMUE.

Le Président.- Et après, vous ne vouliez pas qu'on sorte de la COMUE.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Propos inaudibles*)

Le Président.- C'est vrai Peggy, je me trompe. Pardon, je n'ai rien dit.

M. Hameau.- Juste pour compléter par rapport à la question. La question, ce n'est pas qu'est-ce qu'on gagne, qu'est-ce qu'on perd ? Quand on décide de s'allier avec le CREPS ou que le CREPS décide de rejoindre l'UBE, c'est parce qu'il faut faire quelque chose de plus grand ensemble, en termes de notoriété, en termes de recherche, en termes de projets, même pour eux, de pouvoir dire qu'ils sont au sein d'un ensemble de 12 établissements qu'est l'Université Bourgogne Europe, ça donne une dimension à leur action.

M. Jarrige.- Et vous pensez vraiment que la taille...

M. Hameau.- Ce n'est pas qu'une question de taille parce que l'ESM est un petit établissement mais qui est précieux, donc ce n'est pas qu'une question de taille, c'est aussi une question d'excellence et de qualité. Et le CREPS, en termes de recherche, si j'ai bonne mémoire, ils ont juste aidé l'équipe de France de rugby dans leur préparation mentale. On ne peut pas rester dans des cloisons, l'Université Bourgogne Europe n'est pas une grosse université, c'est une université importante pour le territoire de Dijon métropole, mais ce n'est pas le plateau de Saclay. Donc, si on veut jouer avec nos armes, comment on agrège les synergies, comment on pousse l'excellence et comment on travaille à ces éléments de création, de recherche, de valeurs, d'économie, de solidarité ? Il y a tous ces éléments qu'il faut essayer de pousser et je pense que c'est plutôt une bonne nouvelle que cet organisme rejoigne l'UBE et que ça nous donne plus de force et que ça leur donne plus de force. On ne sait pas ce que ça va créer, c'est le principe de l'innovation. Le principe de l'innovation, c'est de se mettre ensemble, on va monter des projets, on va voir ce que ça donne. Ce n'est pas une question de ce que ça coûte ou ce qu'on gagne, ça c'est une vision de gestionnaire, c'est important mais ce n'est pas l'essentiel. Si on veut créer de la valeur dans une dynamique sur un territoire, il faut prendre des risques et il faut avoir de l'audace.

M. Jarrige.- Merci pour votre réponse, risque, innovation, performance, excellence, c'est ça l'avenir !
Merci beaucoup.

M. Hameau.- Oui, parce que si on ne fait pas ça, Musk il aura Starlink tout seul, il nous coupera le jus quand il voudra. C'est juste un exemple.

M. Jarrige.- C'est ça l'objectif !

M. Tizio.- Je vous propose d'adopter cette demande d'intégration du CREPS en tant qu'établissement associé.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 5. Des votes contre ?

22 voix pour, 5 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie

IV - Question financière

Instauration d'un seuil d'émission des ordres de recouvrer

M. Tizio.- On a une question financière qui concerne l'instauration d'un seuil d'émission des ordres de recouvrer. Je vais laisser la parole au directeur général des services, Laurent Gebel, pour vous exposer ce point technique.

M. Gebel.- Merci monsieur le vice-président, bonjour à toutes et à tous. Le point que je vous propose aujourd'hui est un point de simplification, ça permet de simplifier quelques traitements. Pour ce qui concerne le recouvrement, c'est à la fois des factures émises d'un faible montant et dont on n'arrive pas à récupérer l'argent, il faut relancer, relancer, relancer, et la plupart du temps on n'arrive pas à récupérer l'argent. Et également, dans un autre cas de figure, c'est dans le cas de rémunérations avec des trop-perçus et, pour récupérer des petites sommes auprès de personnes qui ont été trop payées, ça demande un coût de traitement qui est déraisonnable par rapport aux enjeux financiers. Il y a un décret qui fixe un montant à 50€ et après, il appartient au conseil d'administration d'aller à ce seuil ou en dessous, et ce que je vous propose aujourd'hui c'est de fixer ce seuil à 50€. Pour éclairer un peu la décision du conseil d'administration, vous donner quelques éléments, pour les facturations qui vont de quelques centimes à 50€, et j'ai signé plusieurs actes de recouvrement pour des factures à 0,02€, un coût de traitement administratif, c'est entre 100€ et 120€ pour une facture à 0,02€. Donc, ne pas recouvrer 0,02€ nous fait gagner de l'argent. L'idée, c'est de simplifier tout ça. Aujourd'hui, ces facturations de moins de 50€ représentent 156 factures en 2025, ça a vraiment tendance à décroître d'année en année mais il y a toujours un volume incompressible ce qui représente 2,77% des factures traitées mais, en revanche, ça ne représente que 0,01% des enjeux financiers, donc autant vous dire que c'est beaucoup de travail pour un enjeu financier qui est epsilonesque. De la même manière, sur les indus de rémunération, on parle de moins d'une dizaine d'indus de rémunération à recouvrer en 2025, là aussi c'est une tendance baissière mais, malgré tout, il en reste toujours quelques-uns. En termes de traitement, c'est 7,37% des recouvrements à traiter, en revanche ça n'est que 0,18% des enjeux financiers, donc c'est une masse de travail déraisonnable par rapport aux enjeux financiers. Là, les enjeux financiers c'est 240€, autant dire que c'est un travail qui consomme plus de temps de l'ensemble des collègues que d'argent qui rentre dans les caisses. C'est pour ces raisons que je propose au conseil d'administration de voter une délibération qui permet de limiter à 50€ le seuil de recouvrement dans ces deux cas de figure-là. Je suis prêt à répondre à vos questions, si vous en avez.

M. Tizio.- Merci Laurent.

Je vous propose d'adopter ce seuil de 50€ en deçà duquel on ne pratiquera pas de recouvrement des sommes dues.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Je vais garder la parole pour les questions relatives aux ressources humaines qui retracent les travaux du CSA du 26 janvier 2026. Il y a quatre points à l'ordre du jour. Un point qui concerne l'évolution de l'organisation des services informatiques à l'UFR Sciences et Techniques et ensuite des questions relatives à l'indemnitaire.

V - Questions relatives aux ressources humaines

1. CSA du 26 janvier 2026

Évolution de l'organisation des services à l'UFR Sciences et Techniques

M. Tizio.- Pour ce qui est de la création d'un service commun informatique, audiovisuel et multimédia à l'UFR Sciences et Techniques, je vais parler sous le contrôle du doyen de la composante. Vous avez reçu le document de présentation. Il s'agit de faire évoluer les services informatiques de l'UFR Sciences et Techniques qui, au départ, étaient regroupés au sein du département IEM d'informatique. Avec l'évolution des besoins et l'évolution technologique, de nouveaux besoins se sont faits jour, pas seulement à l'IEM mais dans l'ensemble de l'UFR et il a semblé pertinent, au doyen et au responsable administratif de la composante, de faire évoluer ce service pour le sortir du seul périmètre de l'IEM, le concevoir comme un service commun à l'ensemble de l'UFR. Un organigramme vous a été fourni ainsi que la composition de ce service qui se fait à moyens constants c'est-à-dire qu'il s'agit de regrouper au sein d'un même service, des forces qui existaient déjà auparavant. Avec cette organisation, on gagne un meilleur service rendu aux utilisateurs, les enseignants, enseignants-chercheurs dans un appui à l'enseignement, maintenance des

matériels dans les salles de TP, etc. C'est aussi l'appui aux utilisateurs en propre et tout ce qui est gestion des systèmes de visio, vidéoprojecteurs, etc., en gros un rôle d'appariteur audiovisuel, comme on le connaît par ailleurs. Cette création du service informatique, audiovisuel et multimédia a été présentée par Luc lors du dernier CSA et a recueilli un avis favorable à l'unanimité. Est-ce qu'il y a des questions ?

Arnaud ?

M. Deroussiaux.- C'est pour définir le périmètre parce que, si j'ai bien compris, c'était plutôt un service informatique, IEM et autres, au départ. Là ça grossit, c'est aussi pour inclure physique, maths. Polytech, ce n'est pas très clair parce que je sais qu'il y avait un moyen humain qui est parti. A moyens constants, comment ça va être réalisé et comment ça va s'interfacer avec la DNUM parce qu'il y a une partie de leurs compétences sur la partie salles, comment ça va interagir ? Ma crainte c'est de faire une DSI bis dédiée à une UFR, et qu'il n'y ait pas d'interaction entre les deux. Est-ce que ça va entrer dans les méthodes de gestion des salles pédagogiques de la DNUM ou pas du tout ? J'ai bien compris qu'il y a un besoin spécifique en informatique, mais physique, chimie ou autre...

M. Imhoff.- Je commence par la fin. Vis-à-vis de la DNUM, il y a des délégations qui ne changent absolument pas. Effectivement, les salles des autres départements vont passer sur le réseau UFR mais c'était déjà un réseau Sciences et Techniques, ce n'était pas un réseau IEM. Pour le reste, l'équipe s'occupait effectivement, historiquement, de l'informatique, ensuite de l'électronique, depuis un bon moment des services centraux de l'UFR et, petit à petit, ils avaient déjà commencé à travailler pour tout le monde, il y a beaucoup d'adéquation avec les maths parce que les salles sont situées au même endroit et ça fait bien une dizaine d'années qu'ils avaient commencé à s'occuper des autres départements. Donc, finalement, c'était déjà pour coller à l'existant et, quelque chose de très important, c'est définir des règles communes parce que ça avait grossi de manière un peu anarchique et là, ça va être pratique pour pouvoir imposer à des gens d'autres communautés, des règles de bonne utilisation du service. Donc, au niveau du périmètre, pour le moment, le travail va rester le même et après, on verra comment on peut s'adapter à une demande qui est effectivement croissante, mais de toute façon c'était le cas, donc le fait d'harmoniser tout ça permettra de mieux appréhender cette demande croissante. Pour Polytech, pour le moment il ne se passe rien mais j'étais hier avec Stéphane et Laurent Gebel, on parle d'essayer de mettre en place un service commun, mais pour le moment, c'est l'avenir, on l'a très peu évoqué avec le partenaire, mais ça aurait un intérêt parce que, là encore, c'est les mêmes communautés, on est sur les mêmes laboratoires donc il y aurait vraiment une logique à ce qu'on travaille ensemble. Ce n'est pas fait mais on y croit.

M. Tizio.- Là il s'agit plutôt d'institutionnaliser un état d'évolution du service informatique et permettre d'harmoniser les pratiques, ce qui n'est pas plus mal. Ce n'est pas une révolution mais plutôt une évolution qui, je l'espère, en préfigure d'autres sur l'amélioration du service rendu par la mutualisation des services.

M. Imhoff.- J'en profite pour remercier les collègues qui ont été extrêmement actifs et ont été force de proposition, pour proposer quelque chose qui, je l'espère, conviendra à la majorité des collègues.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres questions concernant la création du service informatique, audiovisuel et multimédia de l'UFR Sciences et Techniques ? S'il n'y en a pas je vous propose d'adopter cette évolution de l'organigramme et la création du service informatique, audiovisuel et multimédia.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

27 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Les trois points suivants concernent les volets plus directement indemnitaires des ressources humaines.

RIFSEEP : mise à jour de la cotation des postes BIATSS 2025 – additif

M. Tizio.- Le premier point concerne la cotation des postes BIATSS. Il me semble vous avoir dit que la dernière fois c'était le dernier additif à la cotation des postes de l'année. Je vous prie de bien vouloir m'excuser parce que là on a un dernier additif parce que nous avons eu le résultat d'un concours après le dernier CA donc, étant donné que le lauréat est désormais recruté, il s'agit de coter son poste, c'est un poste d'IGE BAP C à l'IUT du Creusot qui résulte du repyramidage dans la filière ITRF et, comme à l'accoutumée, on vous propose de coter son poste, en tout cas pour cette année, en entrée de corps des IGE c'est-à-dire dans le groupe 3. J'ajoute que le CSA a donné un avis favorable à l'unanimité à la cotation de ce nouveau poste.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 5. Des oppositions ?

22 voix pour, 5 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

Référentiel d'équivalences horaires pour l'année 2025-2026

M. Tizio.- Le référentiel d'équivalences horaires pour l'année 2025-2026, c'est un document qui, comme son nom l'indique, sert de référence pour calculer les équivalences accordées aux collègues qui occupent certaines fonctions ou ont certaines missions qui sont rémunérées au titre du RIPEC C2 sur la base de ce référentiel d'équivalences horaires. Il n'y a aucun changement par rapport au référentiel précédent. Je ne sais pas s'il y a des remarques particulières ? Sachez que le CSA a émis un avis favorable à l'unanimité.
Luc ?

M. Imhoff.- J'aurais juste une petite remarque, suite à une réunion qu'on a eue la semaine dernière sur la création éventuelle d'une licence pro et on a parlé d'encadrement du suivi des alternants. On a travaillé sur le tableau et quand je lis le tableau, je pense qu'il y aurait peut-être un manque par rapport à l'apprentissage, parce que l'apprentissage apparaît uniquement dans « encadrement de projets tutorés, de fin d'étude et d'apprentissage ». Mais on a aussi l'habitude de faire des suivis d'alternants et à la ligne au-dessus il est indiqué « suivi d'un stagiaire » et ça clarifierait les choses de mettre « suivi d'un stagiaire ou d'un alternant ». Je n'ai pas trouvé le réel suivi d'un alternant, hors l'encadrement de projet ou de mémoire.

M. Tizio.- C'est sur la ligne « Encadrement de projets tutorés, de fin d'études et d'apprentissage ». Les composantes qui pratiquent l'apprentissage se fondent sur cette ligne. On peut peut-être préciser la formulation.

M. Imhoff.- On était avec le SEFCA vendredi après-midi et on était sur le document et c'était peut-être le point qu'il manquait. Il suffirait d'ajouter « suivi d'un stagiaire ou d'un alternant ».

Le Président.- Tous les alternants sont stagiaires, ils font leur stage dans le cadre de l'alternance. C'est des stagiaires mais l'alternance et la présence en entreprise, en collectivité locale ou association, c'est du stage, à ma connaissance, sauf erreur de ma part, ça compte au titre du stage et c'est évalué au titre du stage.

M. Imhoff.- En tout cas, c'est un retour d'expérience avec le SEFCA, il y avait le directeur du SEFCA, il y avait Cédric Demonceaux, il y avait un doute sur ce sujet-là. Je pense que rajouter ce mot-là clarifierait les choses.

M. Tizio.- On peut rajouter, aucun inconvénient.

Le Président.- « Stagiaire ou alternant », mais l'alternance réalisée vaut stage, à ceci près que l'alternant a un statut de salarié.

M. Imhoff.- Et surtout, nous on a des licences ou des masters mixtes, il y a deux types de public et entre les alternants et ceux qui sont en formation initiale, la période de stage n'a pas la même durée donc le travail n'est pas le même, c'est souvent dans ces publics mixtes où on va distinguer les uns des autres.

M. Tizio.- On peut ajouter le terme « alternant », « encadrement de stage ou d'alternant ».

Le Président.- A mon avis, c'est surabondant mais si ça permet aux gens de mieux lire, il n'y a pas de problème.

M. Tizio.- Modulo cet ajout marginal, y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 4. Des oppositions ?

22 voix pour, 4 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

Liste des fonctions d'intérêt général ouvrant droit à une prime fonctionnelle pour l'année 2025-2026

M. Tizio.- Dernier point qui fait suite au point précédent, puisque là, il est précisé la liste des fonctions d'intérêt général qui donnent lieu à versement de prime RIPEC ou PCA pour ceux qui ne relèvent pas du statut des enseignants-chercheurs. Là encore, il n'y a aucun changement par rapport à la liste des fonctions votée l'année précédente et le CSA s'est prononcé à l'unanimité moins trois abstentions sur cette liste. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y a pas de commentaires, je vous propose d'adopter cette liste des fonctions.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ? 4.

22 voix pour, 4 voix contre

M. Tizio.- Le point suivant concerne la présentation de la démarche QVT, et je vais laisser la parole à Édith Salès-Wuillemin, vice-présidente Qualité de vie au travail. Édith, tu as la parole.

2. Présentation des résultats de la démarche Qualité de vie au travail (QVT)

Mme Salès-Wuillemin.- Bonjour à toutes et tous. Je suis venue en début d'année universitaire pour vous présenter les résultats de la démarche QVT, je vous rappelle que nous avons mis en place un plan d'action en 2024 et ce plan d'action prévoyait des mesures régulières de qualité de vie au travail. Nous la mettons en routine cette mesure, c'est un baromètre, on la met en routine mais de manière régulière et continue, donc là c'est tous les deux ans à trois ans la routine et, de manière régulière et continue, nous faisons des mesures qualitatives, composante par composante, de façon à avoir un focus sur, je dirais, les composantes qui nous ont permis de dire qu'il y avait des alertes ou alors parce que l'actualité du moment le nécessitait.

Alors cette partie de l'enquête, il n'y en a qu'une que je vous présente, je vous en ai présenté trois la dernière fois, j'étais allée à un rythme assez élevé, là j'ai un petit peu plus de temps pour vous parler de ces résultats. Donc là c'est sur le SCD et l'enquête a été menée par Manon Vaquez-Broc et Valentine Claudon, et j'ai été en appui. Pour ce qui concerne d'abord le questionnaire, vous commencez à le connaître puisque ça fait un petit moment que je vous le présente. Ce questionnaire est issu de la recherche que nous avons menée au sein de l'Université Bourgogne Europe. C'est un questionnaire qui permet, comme on l'a vu, de balayer six dimensions de la qualité de vie et des conditions de travail : la QVCT. C'est un questionnaire validé donc c'est l'avantage de pouvoir tout simplement généraliser à d'autres études et notamment d'avoir un seuil qui permet de montrer qu'on est sur une situation critique ou pas, alors que d'autres baromètres n'ont pas forcément cette possibilité de diagnostic. Comment fonctionne la mesure ? De deux manières, d'une part on va aller regarder ce que les individus perçoivent de leurs conditions de travail, donc on est bien sur les conditions de travail, et deuxièmement ce qu'ils en attendent et on va aller analyser l'écart entre les deux c'est-à-dire l'écart entre l'attendu et le perçu qui permet d'appréhender la satisfaction par rapport aux conditions de travail. Par ailleurs, ça permet d'orienter la démarche puisqu'on va l'orienter en prenant en compte les dimensions pour lesquelles l'écart est le plus élevé et donc la marge de progression la plus grande. Donc les six dimensions ont été investiguées et puis, par ailleurs, vous avez des items qui vont porter sur ce que l'on appelle la santé mentale et donc, de manière très classique, d'une part les échelles de stress, également une échelle de bien-être, également une échelle d'anxiété-dépression, également une échelle de perception du plafonnement de carrière. Ça c'est quelque chose qu'on a été regarder, notamment en regard du développement du plan d'action égalité femmes-hommes. Et, également, ce qu'on appelle le syndrome de l'imposteur, c'est quelque chose qui peut paraître assez étonnant, mais c'est le sentiment qu'on n'est pas à la bonne place et que peut-être quelqu'un d'autre que nous serait plus indiqué. Et parfois, cela peut jouer pour ce qui concerne l'inhibition de certaines femmes à se positionner sur certains postes et pourrait expliquer les inégalités en ce qui concerne le ratio hommes-femmes sur certaines fonctions. Il y a également, au-delà de ces questionnaires validés, des mesures plus qualitatives qui nous ont permis d'aller regarder comment on peut, à la fois mettre un habillage de ces scores, voire ce que les personnes ressentent et attendent, mais également les solutions qu'elles voient apparaître. Alors l'enquête, c'est le cas pour toutes les enquêtes, on fait toujours de la même manière, la même procédure, de façon à avoir une rigueur dans la démarche. L'enquête au SCD, comme les fois précédentes, très clairement, un plus faible taux de participation. Alors ça ne veut pas dire que ce n'est pas intéressant, ça veut dire qu'on va le regarder au prisme de l'enquête quantitative, c'est-à-dire que c'est juste pour aller analyser de manière plus qualitative ce qu'il ressort finalement et comment on peut analyser cela au prisme de chacune des composantes. Donc il ne s'agit pas de faire de l'échantillon représentatif, mais bien d'aller regarder ce qu'il ressort de ces entretiens. La moyenne d'âge, comme vous le voyez, sur l'ancienneté, à peu près on va dire une douzaine,

une treizaine d'années des titulaires, etc. Vous avez des répartitions sur les catégories A, B et C. Ce qui nous intéresse, c'est ce fameux score au-dessus, cette échelle avec les émoticônes. En gros, à partir du moment où on est inférieur à 2.02 sur la moyenne, ça veut dire qu'on est en dessous du seuil, en quelque sorte, de ce qu'on peut estimer une qualité de vie au travail acceptable. Et puis, le seuil où ça commence à devenir en orange ou en vert, ça veut dire au-dessus de 3.03 ou encore mieux au-dessus de 4.03, on est sur une bonne QVT. Alors pourquoi est-ce qu'on a pu établir cela ? Simplement parce qu'on a un échantillon de référence de 1600 personnes, ce qui nous a permis de voir globalement, tous secteurs confondus, tous métiers confondus, où est-ce qu'on en est et ainsi on peut se positionner par rapport à cela. Je vous dit ce qu'il en ressort, on est au-dessus des scores, on est au-dessus du seuil 3.03 à la fois pour la QVT perçue et la QVT idéale, mais on a un écart, cette fameuse satisfaction qui est quand même assez élevé entre l'un et l'autre mais qui reste raisonnable puisqu'on a un indice de satisfaction de 3.21. Ensuite, quand on regarde la santé mentale, le stress, le bien-être, on est bien à la fois pour le stress, le bien-être, on est en dessous pour le stress, au-dessus pour le bien-être, pour l'anxiété et la dépression on est plutôt bien, un seuil en dessous de 14 c'est parfait. Par ailleurs, sur la perception du plafonnement de carrière et sur le syndrome de l'imposteur, là il n'y a pas de seuil, donc on va être plus embêté pour le mesurer, mais en tout cas, globalement, on n'a pas de signes particuliers d'alerte.

Maintenant, les six dimensions de la qualité de vie au travail, les choses, sont assez simples. On va regarder là où il y a le plus d'étoiles. Plus il y a d'étoiles, plus l'écart est significatif. Nous, on va s'arrêter sur, essentiellement, là où le score qu'on appelle le delta, l'écart entre les deux, est supérieur à 1. Cela nous permet d'orienter les choses. Environnement physique de travail, 1,23, ça veut dire que là c'est un point de vigilance. Pour ce qui concerne le contenu et l'organisation de travail, pareil, 1,43, point de vigilance. Pour ce qui concerne l'équilibre vie pro/vie perso, on a une différence significative en dessous du seuil de 1. Néanmoins, c'est globalement plutôt bien puisqu'on est au-dessus de 3 pour le perçu même si l'attendu est élevé. Pour les relations sociales, c'est ok, 0,82. Pour ce qui concerne la hiérarchie et le sentiment de reconnaissance, on est plutôt avec un delta élevé. Et enfin, pour l'évolution, attention c'est là le point de vigilance le plus important, l'évolution de carrière. Je travaille avec beaucoup de partenaires et, pour le public, l'évolution de carrière est un des points qui ressort le plus souvent. Donc on se retrouve, évidemment, avec des problématiques qu'on va voir d'ailleurs au SCD. Pour ce qui concerne maintenant l'environnement physique de travail, il y a plus de négatif que de positif dans les verbatims, c'est-à-dire dans les aspects plutôt qualitatifs. Qu'est-ce que ça veut dire ? Il va y avoir un effet qui est dû notamment aux deux sites, la BU droit-lettres et de l'autre côté Le Cortex. Le Cortex étant un bâtiment plus récent, heureusement c'est plutôt dans le positif, c'est chaleureux, calme, lumineux, confortable et fonctionnel. Là où la BU droit-lettres qui est un bâtiment relativement récent néanmoins, mais moins récent que Le Cortex, est vu comme étant un peu froid ou trop froid l'hiver, trop chaud l'été, donc ça c'est le dérèglement climatique qui nous rattrape et puis, quelque chose qui est perçu comme étant délabré, vétuste, etc. Donc sur l'environnement de travail, on va avoir plutôt globalement des choses qui passent notre seuil, sur les équipements c'est plutôt bien, sur les équipements adaptés et fonctionnels c'est plutôt bien, par contre sur les températures, c'est là qu'on est moins bon. En ce qui concerne le contenu et l'organisation du travail, ce qui est mis en avant, c'est la question d'un travail intéressant avec une certaine passion que les personnes mettent derrière leur travail, les métiers passion qui sont quand même importants à relever, le fait qu'il est intéressant, avec des tâches diversifiées. Autre chose, c'est l'autonomie, ça c'est quelque chose qui est souvent demandé par les agents, une autonomie dans la tâche, d'ailleurs c'est ce qui généralement permet de réguler le stress et la clarté des missions. Du point de vue négatif on est plutôt sur, ça ce n'est pas uniquement l'Université Bourgogne Europe, mais ce qu'on appelle le travail haché. Aujourd'hui, on fait une tâche pendant deux minutes et on est interrompu. Donc, ce n'est pas forcément facile en termes de charge mentale. Et pour ce qui concerne cette fois-ci la priorisation des tâches, on voit apparaître, notamment au Cortex, une question de glissement des tâches, un mélange des tâches peut-être qui donne une moins grande visibilité sur ce que chacun doit faire et comment le faire. Cela sera un point à analyser. Pour ce qui concerne les points positifs, le management, le soutien local, la bienveillance, l'écoute, le conseil, etc. Donc, heureusement, le management de proximité, là aussi, peut largement pallier parfois aux difficultés, et en tout cas, ici, on voit que le management de proximité est essentiel. Maintenant quand vous regardez les taux, c'est la reconnaissance financière qui est la moins haute, on est à 1,49 mais vous connaissez la situation financière, je ne vais pas m'étendre très longtemps là-dessus, pour tout le reste, néanmoins, pression organisationnelle, soutien en cas de conflit et difficultés, confiance, tout ça, on est au-dessus de nos seuils donc on est plutôt bon. En ce qui concerne le sentiment de reconnaissance, pourquoi on est parfois un peu bas ? Eh bien, c'est surtout l'idée que parfois il y a un management plutôt vertical, avec un manque de concertation, pas forcément une reconnaissance du travail effectué, avec une invisibilisation des tâches et parfois une reconnaissance du travail effectué qui n'est pas faite, on n'a pas de feedback positif sur le travail. C'est le fameux train qui arrive à l'heure, on ne dit pas "c'est normal, il arrive à l'heure, c'est normal" alors que quand il n'arrive pas à l'heure, on va le dire et donc le feedback sera négatif. Et enfin, parfois, il y a des

demandes qui sont faites qui ne prennent pas en compte forcément les capacités ou les aptitudes ou les compétences de l'agent et donc peuvent le mettre en difficulté. Ce sont des verbatims, donc ça veut dire que c'est qualitatif. Point qui nous occupe à chaque fois, c'est en dessous du seuil, en dessous du 3, c'est la question de monter dans la hiérarchie, pouvoir évoluer verticalement comme on dit, changer de poste pour avoir d'autres compétences et responsabilités, également changer de poste sans changer d'établissement, une évolution dans les compétences, tout ça est en dessous du seuil. En gros, on voit un métier où les ressources individuelles et ponctuelles sont présentes, par ailleurs des perspectives de titularisation, de responsabilisation qui sont également présentes mais curieusement aussi, des contraintes d'accès aux concours qui pourraient s'améliorer, sur la titularisation, et parfois une absence de perspective. Donc ça, ce sont des points qu'on peut largement retravailler dans le plan d'action qualité de vie au travail et d'ailleurs on commence déjà à mettre en place des choses.

En synthèse, il y a des points positifs, l'encadrement, les relations d'encadrement, certaines, les relations de travail généralement positives, et puis des points négatifs, sur l'évolution, parfois le manque de reconnaissance, et puis un environnement de travail "physique" parfois difficile. Quand on regarde maintenant les axes prioritaires, ce serait de mettre plus de concertation pour le soutien à la hiérarchie, sur les tâches et l'aménagement de travail, prendre en compte la quotité de travail de l'agent et ce qu'on appelle le travail invisible, celui qu'on ne voit pas apparaître qui est très important et enfin l'évolution au travail, faciliter les mobilités pour pouvoir monter en compétences et ensuite pouvoir éventuellement évoluer dans la hiérarchie. Il y a des leviers d'action qui ont été avancés par les groupes et là, c'est intéressant, je vous en ai mis quelques-uns : retravailler sur l'organisation du travail, retravailler collectivement de manière concertée sur la répartition et l'organisation des tâches, ça c'est un point qui est souvent demandé par les agents, le soutien et la reconnaissance de la hiérarchie, c'est développer la reconnaissance du travail effectué y compris parfois des missions qui sont invisibles et enfin accompagner au passage des concours pour améliorer peut-être la fidélisation de nos agents.

On va relier tout ça au plan d'action qualité de vie au travail dans lequel on avait déjà pointé la question des entretiens, professionnels ou annuels, chaque composante a tendance à les appeler autrement, normalement c'est des entretiens annuels, obligatoires, de la fonction publique, tous les ans, prendre en compte les souhaits d'évolution. Il va falloir qu'on y travaille pour intégrer aussi cela et le prendre en compte, notamment pour soigner, en quelque sorte, notre gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Et enfin, la question de la charge de travail et, notamment, on a développé au sein de l'Université Bourgogne Europe, des personnels, on les appelle les volants à l'hôpital, ou les roulants des fois, ça dépend. En tout cas, ce sont des personnels qui vont venir en appui en cas de difficultés, c'est-à-dire un recrutement qui tarde par exemple, eh bien ils viennent en appui et ça c'est très précieux. L'idée serait bien de développer ce réseau professionnel. J'en ai terminé, merci beaucoup de votre attention.

M. Tizio.- Merci Édith. La parole est aux administrateurs, si vous avez des questions peut-être plus précises ou des commentaires à apporter au compte rendu que vient de vous faire Édith ? Encore une fois, c'est un compte rendu pour information, il n'y a pas de vote.

Denis ?

M. Hameau.- Quelques remarques. D'abord, merci pour cette présentation, parce que c'est très fouillé et vous êtes allés assez loin, c'est bien. Une remarque d'abord, je pense que si on veut faire évoluer la posture managériale des personnes qui ont des équipes, il faut les aider, parce qu'on est dans une France pyramidale, dans des systèmes pyramidaux, souvent cloisonnés et malgré tout en silo, même si on fait tout ce qu'on peut pour essayer de décloisonner. Donc, je pense qu'il faudrait imaginer une action de formation des personnes qui ont en charge des équipes, de manière à ce qu'elles puissent prendre cette posture, une posture d'écoute plus participative, d'animation. Voilà ce que j'ai à vous dire. Merci et à bientôt.

Mme Salès-Wuillemin.- Alors, c'est déjà fait. Ça fait quatre ans qu'on le fait. Non seulement, ça a permis de former à cela, et chaque année on adapte un peu le programme en fonction justement du baromètre. Et donc là, c'est vraiment la conjonction et l'alignement des planètes parce que, de fait, le baromètre nous donne des choses et on peut adapter cette formation. Elle dure 24 heures, tous les mois trois heures, et c'est conçu vraiment comme à la fois des éléments théoriques, qu'est-ce que c'est que le management, qu'est-ce que c'est qu'une équipe, qu'est-ce que c'est que le leadership, etc. Des retours aussi, d'expérience, de la part des managers en poste et tous les nouveaux encadrants y passent.

M. Hameau.- Ça c'est les chefs, mais dans les équipes, il y a des gens qui ont des qualités. Et donc il faut aussi imaginer que, dans la manière d'animer une équipe, on puisse confier des choses à des gens qui, demain, pourraient devenir des managers. C'est des choses qu'il faut essayer de faire évoluer.

Mme Salès-Wuillemin.- On inclut aussi des personnes qui ont, ce n'est pas du management, mais ont la responsabilité d'une personne. Et là, on s'est dit que ce serait intéressant de les mettre, parce que évidemment, elles vont évoluer. Et c'est vrai qu'en France, vous l'avez bien dit, je trouve que c'est très juste, c'est qu'aujourd'hui, être chef c'est une évolution professionnelle, alors que c'est un métier, normalement.

M. Hameau.- Le chef, ce n'est qu'une partie du rôle. Le chef, c'est quand vous décidez, mais il y a plein de moments où vous réfléchissez. Ce n'est pas que chef. Et puis, la deuxième chose, c'est "volant", moi j'aime bien "appui", c'est plus positif. C'est très péjoratif, "volant", je trouve que ce n'est pas super d'être "volant". En fait, vous êtes là en appui, vous êtes quelqu'un d'important, si vous n'êtes pas là, il n'y a personne.

Mme Salès-Wuillemin.- A l'hôpital, ils les appellent comme ça.

M. Pascinto.- Il y a plusieurs appellations à l'hôpital. Les roulants, c'est pour des personnes qui sont sur des roulements horaires spécifiques, ce qui pas forcément le cas de (*suite inaudible*).

Mme Thomas.- J'ai une question, ce travail qui a été fait et que je trouve tout à fait logique sur le coût de recouvrement des petites factures par rapport à ce qu'on est en mesure peut-être de récupérer, est-ce qu'il ne pourrait pas être mené aussi sur le temps et l'énergie, ce que ça coûte en temps de travail, de renouveler sans cesse des petits contrats plutôt que d'en faire des grands dès le départ. Est-ce qu'on n'y gagnerait pas en gestion de ressources humaines et en qualité de vie, avec moins de précarité, si les contrats de travail étaient plus longs dès le départ plutôt que de les renouveler, de générer de l'angoisse, de la précarité, de l'incertitude, et derrière, un temps de travail en GRH lié au recrutement, à la formation, à la rédaction des contrats. Ce travail, ce coût-là, s'il était injecté dans des contrats plus longs, on générerait une sécurité du contrat. Est-ce que ce travail-là pourrait être mené ?

M. Tizio.- On fait des contrats plus longs maintenant que des contrats d'un an, donc c'est une pratique qui se développe. Par ailleurs, faire des avenants aux contrats pour les renouveler, ce n'est pas un travail acharné, c'est beaucoup moins lourd que de refaire un contrat de A à Z. Donc oui, effectivement, si on fait des contrats plus longs, on aura moins de travail administratif. J'ajouterai que si, plutôt que, malheureusement, être obligé d'embaucher des contractuels, on avait des titulaires, ça économiserait encore davantage de temps de travail. Mais oui, c'est une chose qu'on fait. Lors des dialogues d'objectifs et de moyens, de plus en plus, les contrats qu'on va proposer sont des contrats qui excèdent un an. Alors, il y en a encore, bien sûr, et parfois ça le nécessite, quand on veut embaucher quelqu'un, un an ça peut être conçu comme voir si la personne s'adapte correctement à son poste, c'est souvent ce qui se passe, c'est rare qu'on ait des contrats secs de plus d'un an. On a d'abord un contrat d'un an, et ensuite, si vraiment la personne correspond... C'est vraiment adapté à la spécificité de chaque service ou composante, il n'y a pas de règle générale, on peut avoir des contrats pluriannuels directs ou des contrats d'un an.

Mme Thomas.- J'entends bien ce discours. Je constate qu'il faut encore beaucoup se battre pour obtenir des contrats de plus d'un an et, par ailleurs, forcément, on attire des profils dont on peut être peut-être un peu plus méfiant avec un contrat d'un an que si on proposait d'office un contrat de deux ans ou de trois ans. On attirerait peut-être des profils plus investis, ça mériterait d'être essayé.

M. Tizio.- Ça, je n'en suis pas si certain.

Le Président.- Alors là, je pense que ça ne correspond pas à la sociologie des recrutements contractuels en général, loin s'en faut. Il y a des gens qui ne veulent pas un contrat de trois ans bille en tête, parce qu'ils sont pris pour trois ans et ça ne les intéresse pas. Ce qui les intéresse, c'est d'obtenir un CDI le plus rapidement. Donc, un contrat de trois ans, ça n'intéresse pas. Je rappelle aussi que la sociologie du marché du travail est en train d'évoluer, il y a même des gens qui renoncent au statut de fonctionnaire parce qu'ils ne veulent pas être enfermés dans des perspectives de carrière dont il vient d'être parfaitement démontré qu'elles sont décevantes, vraiment, et ils préfèrent avoir un CDI pour avoir une stabilité, emprunter, pouvoir s'installer, etc., puis ensuite, s'ils trouvent un autre job ailleurs, décrocher un autre CDI ailleurs. Et par ailleurs, il y a aussi l'intérêt de l'employeur, employer quelqu'un directement pour trois ans et être lié pour trois ans, si cette personne ne fait pas l'affaire, eh bien je pense que cela fait trois ans de malheur dans un service. Par ailleurs, je vous rappelle quand même une chose, c'est que du point de vue de la gestion de ces contrats des contractuels d'une manière générale, nous avons refondu la charte contractuelle, que cette charte contractuelle, maintenant, prévoit non plus d'aller jusqu'à trois ans maximum, mais jusqu'à six ans, qu'elle prévoit aussi une possibilité de CDIisation, et nous avons joué bien sûr là-dessus pour faciliter, à la fois, la vie des services mais aussi la déprécarisation des contractuels, et qu'elle est beaucoup plus avantageuse que précédemment. Il ne faut pas oublier que sur le turnover aujourd'hui, alors même qu'on est, quand la personne fait l'affaire, systématiquement sur une reconduite

d'un an, voire sur deux ans, on n'a pas toujours une réponse favorable. On a des personnels qui disent « moi j'ai trouvé autre chose ailleurs et je m'en vais » et ça aussi ça compte dans le turnover. C'est-à-dire qu'il y a des choses qui relèvent de la politique de l'établissement, mais j'insiste sur une autre chose, c'est qu'il y a des choses qui reposent aussi, qui découlent de l'évolution de la sociologie dans le monde du travail, et ça, on ne le maîtrise pas. On est toujours à la recherche d'un équilibre entre notre volonté de déprécier les contractuels, parce que cette volonté est réelle, et en même temps la volonté de ces personnels elle-même, et nos besoins aussi, pour mener les missions qui sont les nôtres. Donc, c'est une équation complexe, on essaie de la mener au mieux, mais sachez qu'il y a une bonne part du turnover qui ne tient pas à la volonté de l'employeur que nous représentons. Ça, je peux vous le garantir.

M. Tizio.- Est-ce qu'il y a d'autres questions à adresser à Édith au sujet de la démarche QVT. S'il n'y en a pas, je vous propose de poursuivre avec les questions relatives à la CFVU et j'appelle donc Carine Michel qui va nous les présenter. Carine, je te laisse la parole.

VI - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 27 janvier 2026

Mme Michel.- Bonjour à tous. Concernant la CFVU du 27 janvier, nous allons aborder trois points. Le premier concerne les travaux de la commission FSDIE, le second, le calendrier de l'année universitaire à venir et le troisième point concerne l'offre de formation avec notamment un nouveau parcours : Métiers des langues, de la culture et de la médiation ; l'additif pour l'accès en master 1 et les modifications des capacités d'accueil pour l'accès en licence et DEUST.

1. Travaux de la Commission FSDIE spécifique du 12 janvier 2026 : subventionnements d'associations étudiantes

Mme Michel.- Concernant le premier point, je vais remplacer Maxence Roulliat. Le FSDIE permet d'aider les initiatives étudiantes par un soutien financier et le FSDIE spécifique c'est une procédure qui est ouverte aux associations labellisées dont les projets rentrent dans le cadre de notre politique d'établissement qui fait référence au schéma directeur de la vie étudiante. Ce FSDIE spécifique permet de lever certaines contraintes habituelles qui sont inhérentes au FSDIE classique, notamment en levant le plafond de financement. Nous avons reçu 29 demandes de FSDIE spécifique, 18 dossiers ont reçu un avis favorable, 11 ont reçu un avis défavorable. Sans vous faire une présentation détaillée du tableau dont vous avez pu prendre connaissance, les dossiers qui ont reçu un avis de report ne s'inscrivent pas dans le cadre du SDVE et sont orientés vers le FSDIE classique. Par exemple, il s'agit de journées, d'événements d'intégration, il s'agit d'achats de goodies, de doudounes, de tutorats, de voyages au ski, qui sont réorientés vers le FSDIE classique. Et puis, certains dossiers sont incomplets, il manque des informations, les tableaux prévisionnels sont non conformes ou absents et également les notices de sécurité ne sont pas respectées. Pour cela, le bureau de la vie associative se propose d'accompagner les associations vers le FSDIE classique ou de reposer un dossier qui va être conforme aux attentes pour pouvoir soutenir les demandes des associations. Le montant attribué par la commission pour le FSDIE spécifique s'élève à 185 944,92€. Dans le cadre de sa politique de solidarité envers les associations étudiantes labellisées, le FSDIE peut attribuer une aide exceptionnelle à une association qui va rencontrer des difficultés financières ponctuelles et non structurelles. Dans ce cadre, deux demandes ont été déposées. Un dossier a reçu un avis favorable et un dossier a été mis en report. Pour le dossier mis en report, on est dans le même type de situation que pour la demande spécifique, c'est-à-dire qu'il manque des documents qui ne sont pas conformes et des informations essentielles ne figurent pas dans le dossier. Pour l'association ARAM qui est l'association du DU Passerelle, c'est une aide de 5600€ qui a été proposée par la commission. Les travaux ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Y a-t-il des questions, des commentaires sur la commission FSDIE du 12 janvier ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations. Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 3. Des oppositions ?

20 voix pour, 3 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Calendrier année universitaire 2026-2027 : suspensions des cours, bornes

Mme Michel.- Le point suivant concerne le calendrier universitaire 2026-2027, plus particulièrement les bornes et suspensions des cours. C'est le calendrier habituel qui vous est présenté à cette période de l'année. Il indique les bornes et suspensions de cours. Pour les suspensions, il tient compte des formations co-accréditées avec l'UMLP. Une fois que ce calendrier est validé, un cadrage est adressé aux composantes pour qu'elles puissent arrêter leur calendrier et le communiquer aux étudiants et aux collègues. Concernant les bornes, le début d'année universitaire au 1^{er} septembre 2026 et une fin d'année au 31 août 2027, à l'exception des formations qui ont des stages jusqu'en septembre et dans ce cas, la fin d'année est prévue le 30 octobre. Pour les suspensions de cours, le calendrier est établi sur la base du calendrier scolaire et lorsqu'il y a une semaine de suspension, cette proposition qui est faite résulte d'un choix concerté avec nos collègues de l'UMLP, notamment Pierre Joubert, le VP CFVU avec qui on travaille régulièrement. Et des exceptions sont possibles dans le cadre de stages, de l'alternance ou même des diplômés d'État de santé. Le calendrier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce calendrier ? J'attire votre attention sur le fait qu'il est quand même beaucoup moins copieux que les dernières années. Je ne sais pas si vous vous souvenez, on avait une liasse de la liste de toutes les formations pour déterminer à la fois les bornes et les périodes de suspension. Là, on a un document qui est plus léger, qui est un document de cadrage et charge aux composantes de pouvoir s'y conformer et adapter leur calendrier universitaire à leur rythme spécifique. S'il n'y a pas de remarques, je vous propose d'adopter ce calendrier universitaire, calendrier des bornes et de suspension de cours.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

23 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

3. Travaux de la commission de la pédagogie du 8 janvier 2026

Offre de formation 2026-2027

- **Création d'un nouveau parcours : Master mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, parcours Métiers des langues, de la culture et de la médiation**
- **Additif pour l'accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des candidatures**
- **Modification des capacités d'accueil pour l'accès en Licence 1 et DEUST 1**

Mme Michel.- Nous poursuivons avec l'offre de formation et la création d'un nouveau parcours qui s'inscrit dans la mention "Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales". Le nouveau parcours s'intitule "Métiers des langues, de la culture et de la médiation". Cette demande a été faite suite à la réforme de la formation des enseignants. Le concours était placé à Bac +3 et, dans les formations de langues, un séjour à l'étranger est quasi obligatoire, ce qui est difficilement compatible avec la préparation du concours en licence. La licence LEA ne permet pas non plus la préparation au concours et l'équipe pédagogique a également souligné la forte mutualisation actuelle du master MEEF avec des masters recherche et des masters de veille, mutualisation qui ne sera plus possible avec la mise en place du M2E où le cadrage est particulièrement strict avec une forte valence didactique. C'est une formation qui sera ouverte aux étudiants qui souhaitent s'orienter dans le domaine de la culture et de la médiation culturelle, des étudiants qui veulent enseigner à l'étranger et qui vont faire valoir leur master, et également des étudiants qui visent à passer l'agrégation. Dans la maquette qui vous a été proposée, vous voyez que les mutualisations sont fortes avec des parcours existants : parcours Veille internationale et parcours Ingénierie de la recherche. Les nouveaux cours figurent en rouge. La maquette est construite de telle sorte qu'il y a quatre UE par semestre et ces quatre UE vont se répéter au cours des trois premiers semestres, le dernier semestre est dédié aux stages. A chaque UE correspond une macro-compétence : UE1, Méthodologie de la veille et de la recherche, UE2, Pratiques collaboratives de la veille et de la recherche. Ces UE sont communes aux différentes langues. UE3, Spécialisation culturelle et linguistique, et UE4 Professionnalisation. Peut-être une remarque, suite à la CFVU, on a identifié avec la collègue qui porte le projet, Mélanie Joseph-Vilain, une erreur dans l'attribution des ECTS, et ce qui est proposé, il y a eu un avis favorable de la CFVU à l'unanimité, c'est de permuter les ECTS des UE3 et des UE4 sur l'ensemble de la maquette, de façon à ce que, au niveau de l'UE3, nous puissions proposer 5 ECTS et non pas 10. Et dans l'UE4, proposer 10 ECTS, répartis de la façon suivante : 3 ECTS pour Outils numériques et 7 ECTS pour Connaissance et pratique des systèmes linguistiques. C'est une erreur matérielle qu'on a relevée après la CFVU. On permute les ECTS entre 3 et 4 et on affine au sein de l'UE4. Donc un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

En lien avec ce nouveau parcours, on propose des éléments complémentaires en termes de capacités d'accueil, en termes également de critères d'examen des dossiers. L'ouverture de ce nouveau master nécessite de redéfinir les critères généraux des candidatures et les attendus qui figurent dans ce document. On va avoir un regroupement des capacités d'accueil au sein des trois parcours : Recherche, Veille internationale et ce nouveau parcours Métiers des langues. Dans ce document, il y a également la proposition d'ouverture à l'alternance du M1 Électronique, signal et image et du M1 Communication numérique des organisations. De la même façon, cet additif a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Concernant les modifications des capacités d'accueil, pour le DEUST AGAPSC, nous avons, à la CFVU précédente, augmenté la capacité d'accueil de 20 places mais l'équipe pédagogique, en concertation avec la Ligue de Bourgogne de football, se sont aperçus que la Ligue n'avait pas les ressources humaines pour encadrer ces étudiants supplémentaires donc ce que propose l'équipe pédagogique, c'est de repasser aux capacités d'accueil de l'année passée, donc de ne pas faire de modifications. Nous avons également une baisse des capacités d'accueil en Histoire, Histoire de l'art et Archéologie. Le rectorat nous a fait un retour. L'augmentation qu'on proposait était jugée artificielle puisqu'il n'y a pas de sélection dans ces formations, tous les étudiants sont acceptés. Donc ce que nous proposons ne semblait pas nécessaire au regard du rectorat. Donc on revient aux capacités d'accueil de l'année passée.

Mme Thomas.- Concernant ce que vous venez de dire sur les licences d'Histoire de l'art et Archéologie, c'est pour autant en acceptant la diminution des capacités d'accueil en Psychologie ?

Mme Michel.- On ne touche pas aux capacités d'accueil en Psychologie, le rectorat ne nous a pas fait de retour défavorable. Par contre, celles-ci semblaient un peu artificielles, c'est le caractère artificiel qui a gêné le rectorat.

M. Charlot.- Carine, excuse-moi, j'ai du mal à comprendre le positionnement du nouveau master, qui inclut "Métiers de la culture" avec l'IUP Denis Diderot qui sont spécialisés aussi en métiers de la culture. Est-ce qu'il y a une synergie entre les deux ou pas ? Ou, est-ce qu'ils fonctionnent totalement différemment ? On se retrouve avec deux masters qui devraient avoir quasiment le même public. Vu de l'extérieur, ça me paraît curieux. L'IUP Denis Diderot est spécialisé en métiers de la culture. Et là, on nous ressort une formation intitulée aussi métiers de la culture

Mme Michel.- Et est-ce qu'on a un master équivalent qui préparerait également à la recherche, à la veille?

M. Charlot.- Oui, je ne suis pas membre de l'IUP, mais oui.

Mme Michel.- Je ne sais pas si l'équipe pédagogique a étudié la concurrence au sein même de l'UBE.

M. Charlot.- Je me demande si on a un vivier assez important au sein de l'UBE pour avoir deux masters comme ça ?

M. Tizio.- Je ne pense pas que ce soit tout à fait le même public, parce que là on a vraiment l'entrée Langues et pas l'entrée Culture et Archives, qui sont plutôt IUP. Là, c'est vraiment l'entrée Langues. Évidemment, dans langues, t'as aussi la culture, mais c'est au sens de la culture du pays dont la langue est étudiée et pas la culture dans le sens où, à l'IUP Denis Diderot, ils s'emparent de l'objet véritablement culturel. Donc je ne suis pas certain que ce soit le même public qui est visé, c'est plutôt les étudiants, on va dire linguistes, qui sont visés, tandis que dans l'autre cas, on va avoir plutôt des historiens, des personnels du milieu de la culture au sens plus large du terme. Là, il faut entendre, je pense, la culture au sens de la culture civilisation.

Mme Michel.- Et également, pour une aide pour la préparation au concours pour les étudiants qui voudraient revenir. Ce qui est proposé à Diderot, j'avoue ne pas connaître finement l'offre de formation. La demande est, à la fois, pour la préparation au concours et également pour la mutualisation, puisqu'en perdant le MEFF, on perd les mutualisations qui sont actuellement existantes et ça permet aux autres parcours d'avoir des éléments de mutualisation pour pouvoir perdurer. C'est de la coopération.

Mme Cénac-Guesdon.- Si je comprends bien, vous allez nous proposer un vote groupé pour les trois derniers points, donc je voudrais vous demander de sortir la création du nouveau parcours parce que, comme d'habitude, par principe, on va voter contre les capacités d'accueil et on ne voudrait pas voter contre la création de ce nouveau parcours.

M. Tizio.- Pas de problème. Donc je vous propose un premier vote concernant effectivement la modification de l'offre de formation en tant que telle, c'est-à-dire qui concerne la création du nouveau

parcours en langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, parcours Métiers des langues, de la culture et de la médiation. Premier vote sur cette création d'un nouveau parcours.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Et second vote pour les questions concernant l'additif pour l'accès en master1, à savoir les capacités d'accueil, les modalités de candidature et les critères d'examen de candidature, ce qui complète le document plus général qu'on avait déjà proposé lors d'un précédent conseil d'administration, et puis également, dans le même ordre d'idée, mais non plus au niveau master, mais au niveau licence, au niveau L en tout cas, la modification des capacités d'accueil pour l'accès en licence 1 et DEUST 1, tel que vous les a présentées Carine.

Pour ce vote sur les capacités d'accueil, qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

18 voix pour, 3 abstentions, 4 voix contre

M. Tizio.- Je vous remercie. Et nous passons au point suivant de l'ordre du jour, à savoir les questions relatives à la commission de la recherche du 29 janvier dernier. J'appelle Nadine Millot, vice-présidente recherche à nous rejoindre et je te laisse la parole, Nadine.

VII - Questions relatives à la commission de la recherche (CR) du 29 janvier 2026

1. Validation des demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2026 : ATRACT (Accueil de talents de la recherche et appui à la coopération sur le territoire)

Mme Millot.- Bonjour à tous. Concernant le premier point à savoir le dispositif ATRACT, je vous rappelle que c'est un dispositif relativement récent de la Région puisqu'il date de l'an passé. C'est la deuxième année où il est déployé. Pour rappel, l'an passé, notre établissement a bénéficié de quatre projets retenus, six en fait avaient été très bien évalués mais deux n'avaient pas été, au final, honorés parce que les candidats avaient trouvé des financements ailleurs. Les laboratoires retenus l'an passé ou plutôt qui ont déposé l'an passé, mais finalement recruté cette année, étaient les laboratoires Biogéosciences, deux projets à l'IMB, un à l'ICB, et deux projets chez CTM qui avaient été au départ retenus, mais pour lesquels ils avaient perdu les candidats. Donc, vous voyez que cette année, quatre projets sont déposés par l'UBE. Un de DRIVE, il avait déjà été déposé l'an passé, il a eu une très bonne note de l'ANR parce que pour rappel aussi, c'est un dispositif pour lequel la Région demande une évaluation à l'ANR et donc ce projet de DRIVE avait été très bien noté, mais pas suffisamment quand même pour recevoir au final le financement. Et donc là, vous avez un nouveau dépôt avec le même candidat, le dossier est amélioré, ils ont pu tenir compte des commentaires de l'ANR, puisque, pour la première fois, nous avons réussi à obtenir aussi des évaluations de l'ANR qui m'ont été transmises, et qui ont été transmises individuellement à chaque porteur de projet. Vous avez un deuxième dossier soumis par CTM, Olivier Burgy en l'occurrence, un troisième Agroécologie, Samuel Jacquiod, et un quatrième CAPS, Vianney Rozand. Donc la commission de la recherche a, à l'unanimité, moins un refus de prendre part au vote puisqu'en fait Sidi-Mohamed Senouci est membre de la CR, donc comme il déposait lui-même, il n'a bien sûr pas participé au vote, donné un avis favorable pour ces quatre demandes, sachant que de toute façon il y aura une évaluation de l'ANR et que la balle n'est pas dans notre camp, on nous demande d'émettre un avis mais on ne nous demande pas de classer puisque c'est l'ANR qui fait l'évaluation. Voilà pour ce point. Je ne sais pas si vous avez des questions ?

M. Tizio.- S'il n'y a pas de commentaires ou de questions, je vous propose, à la suite de la commission de la recherche, d'adopter les demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif ATRACT.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Validation des demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2026 : CSTI (Culture scientifique technique et industrielle)

Mme Millot.- Le deuxième point concernait toujours les appels régionaux. C'est le cas des trois points qu'on a à voir aujourd'hui. Donc là, c'est en fait l'appel à financement CSTI, Culture scientifique, technique et industrielle. Et de la même façon, est requis un avis de la commission de la recherche, donc ça

passé également au CA, mais on nous demande, là aussi, pas de classer, la Région veut juste savoir si on juge d'intérêt les dossiers qui sont présentés. Donc, vous avez pu constater qu'il y a sept projets qui sont déposés par l'UBE. Le premier, déposé par CAPS, concerne un projet en lien avec le vieillissement et comme c'est de la culture scientifique, il y a de toute façon toujours un lien avec le grand public. Le deuxième est déposé par l'ICB, Vincent Boudon notamment. C'est une suite d'une action qui avait déjà été menée l'an passé, donc Journées Art, Science, zone d'indiscernabilité. 70 participants l'an passé, ils visent même une ouverture européenne et donc continuer cette action. La troisième demande est portée par IMVIA, Hermine Chatoux, c'est une exposition dans une bibliothèque, je crois de Fontaine-lès-Dijon qui concerne à la fois le volet recherche, c'est-à-dire traitement d'image, et donc une exposition de figures scientifiques à caractère esthétique. Le quatrième est porté par Aurore Gabon, responsable CSTI à l'IUT Le Creusot et concerne le titre Electro'Dom et c'est en lien avec la physique, un petit peu sous toutes ses formes, donc sensibiliser aux fondamentaux de l'électricité, notamment, mais pas que. Ensuite, on a une demande portée par le LIR3S, Pierre Ancet, qui concerne le handicap, c'est en lien avec une association, l'APF France handicap, et c'est notamment autour du handicap invisible. Je pense que vous avez compris, je vous donnerai des exemples si vous le voulez. Enfin, on a encore deux projets. TIL, Laurent Gautier, qui concerne une valorisation, notamment sous la forme d'un ouvrage. Cela implique des partenaires de FORTHEM, et c'est autour de la thématique du sel, et donc là, en l'occurrence, de la grande saline de Salins-les-Bains, et c'est donc dans un projet plus global européen, autour du sel en général et du langage, bien évidemment, par rapport au porteur de la demande et aux laboratoires. Et enfin, la dernière demande est assez récurrente, je crois que ça fait plusieurs années qu'elle se tient et elle associe deux UFR, l'UFR Sciences et Techniques et l'UFR SVTE avec différents laboratoires de ces UFR. Ça s'appelle "Faites de la Science", c'est organisé avec le rectorat et ça implique des collégiens, des lycéens, c'est pour que les élèves pratiquent la démarche scientifique avec une présentation d'expériences concrètes dans les domaines des mathématiques, de l'informatique, de la physique, de la chimie et de la biologie. La CR a émis un avis favorable à l'unanimité pour tous ces projets.

M. Tizio.- Y a-t-il des questions, des observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose que le conseil d'administration, suivant la commission de la recherche, approuve les demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires, dans le cadre du dispositif régional Culture scientifique, CSTI. Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

3. Validation des demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2026 : Soutien aux projets de recherche

Mme Millot.- Dernier point, ça concerne les demandes de soutien aux projets de recherche. Je vous rassure, je ne vais pas lire les 27 projets et je vais vous expliquer pourquoi. C'est parce qu'en fait, la procédure change un petit peu. Déjà, on avait dû vous le donner, je crois, en point d'information lors du précédent CA, mais pour rappel, c'est une évolution de l'ancien dispositif qui s'appelait « Amorçage, Envergure » où il y a toujours « Amorçage, Envergure » dedans quand même, mais qui commence à se colorer comme un dispositif pour les SHS. Ce n'est pas encore complètement vrai cette année, il y a encore des laboratoires non-SHS qui sont dans ce dispositif, mais il y a un nouveau règlement d'intervention pour être plus adapté aux SHS, parce que c'est quand même la cible finale, avec notamment le financement possible de journées d'études, avec le financement possible de stages et avec le fait que nos MSH, pour Dijon la MSH de Dijon, soient éligibles à ce dispositif, ce qui n'était plus le cas depuis quelques années. Tout ça, c'était déjà des avancées. La nouveauté cette année, c'est qu'on s'est accordé avec mon homologue d'UMLP pour qu'on ait une procédure similaire. C'est-à-dire qu'on a même pu négocier le fait qu'on n'était pas obligé, là en janvier ou plutôt début février, de classer. Parce que là, par contre, on nous demande de classer, puisque tous les projets ne seront pas financés, ils partent tous à l'ANR aussi. Je rappelle que c'est un coût aussi à la Région, ces évaluations ANR, de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Donc, même s'il y a cette évaluation ANR, par contre, on nous demande dans ce cas-là de classer, de donner nos priorités. Et donc la nouveauté, c'est que cette année, on a un peu plus de temps, puisque comme l'ANR ne va rendre son verdict qu'en mars-avril, on a demandé à avoir le même temps d'évaluation, les deux établissements, donc on n'a pas classé lors de la précédente CR, d'il y a quelques jours. C'est pour ça que je vais aller vite sur le sujet. Je vous présente plutôt la méthode qu'on a retenue. Donc en substance, on s'est accordé pour que ce soit la même avec UMLP, à savoir que nous allons évaluer une procédure, comme on sait bien le faire et comme on le fait toujours à la CR avec deux rapporteurs, on a la même grille d'évaluation UMLP-UBE. Et pour le moment, en l'état, on a donné un avis favorable, fin janvier, à tous ces dossiers qui partent à l'ANR et on donnera, suite à la CR du mois de mars, donc ça sera représenté je pense dans la foulée au CA, vraiment, là, le classement, suite à cette

expertise, qui est un peu nouvelle dans le sens où on a la même grille, en tout cas UMLP-UBE, sur des critères scientifiques et pas que des critères régionaux. Donc, il y a les critères de la Région, c'est normal, mais on a assorti ça de critères scientifiques, également. En substance, si vous me voyez venir, c'est qu'on aimerait qu'il n'y ait plus cette évaluation ANR à un moment ou à un autre. Mais bon, j'aurais peut-être pas dû le dire, mais voilà, je le dis. Après, la Région fait bien ce qu'elle veut. Donc, en l'état, c'est plus la méthode que je vous présente, comme elle a été présentée à la CR, ça résulte d'un travail en bureau de la CR et donc on se reverra en mars. Pour le moment, la CR a approuvé cette méthode à l'unanimité et on a mis un avis favorable pour ce stade-là, en tout cas pour que ça parte à l'ANR, pour tous les projets.

M. Tizio.- Est-ce qu'il y a des remarques à ce sujet ? Il s'agit très clairement de suivre l'avis de la commission de la recherche, c'est-à-dire d'approuver ces demandes portées par les laboratoires dans le cadre du dispositif Soutien aux projets de recherche, en attendant de voter, plus tard, le classement.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des oppositions ? Des abstentions ?

26 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Et je remercie Nadine.

Point B : Points adoptés sans débat

VIII – Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe

M. Tizio.- Nous allons poursuivre ce conseil d'administration avec les points B, c'est-à-dire des points qui sont adoptés sans débat, sauf bien entendu si vous avez des questions qui peuvent être instruites à la minute sur ces points. Premier de ces points B, il s'agit des tarifs, subventions et dons, du catalogue général des EUD, des sorties d'inventaire, des conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe. Vous avez le dossier qui les regroupe, donc s'il n'y a pas de remarques particulières concernant tous ces points, je vous propose de les adopter sans débat.

Y a-t-il des refus de participer au vote ? Des abstentions ? 1. Des oppositions ?

25 voix pour, 1 abstention

IX – Compte rendu des conventions hors subventions

M. Tizio.- Je vous remercie. Autre point adopté sans débat, il ne s'agit pas d'un vote mais plutôt d'une prise d'acte, il s'agit du compte rendu des contrats et conventions hors subventions, donc là encore vous avez reçu les documents. S'il n'y a pas de remarques particulières, je considère que le conseil d'administration en prend acte. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non ? Très bien, donc le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats, des conventions hors subventions.

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subventions

Point C : Questions diverses

M. Tizio.- Enfin, dernier point, questions diverses. Nous avons reçu une question diverse portée par les élus CFDT relative au papier. Si vous le souhaitez, Madame Thomas, vous pouvez la poser à moins que vous souhaitiez que je la reprenne.

Mme Thomas.- Vous pouvez, allez-y.

M. Tizio.- La question est la suivante : "Les élus CFDT souhaitent savoir s'il existe actuellement à l'UBE un marché global des copies d'examen, des papiers de brouillon et, au delà, du papier blanc d'usage courant ? Si oui, est-il possible d'en connaître les contours généraux, synthétiques ? Dans le cas contraire, ne pourrait-on réfléchir à l'envisager afin de pouvoir espérer des économies d'échelle, dans le contexte budgétaire actuel très contraint ? Les composantes du bâtiment Droit / Lettres (hors Droit) ont découvert et expérimenté depuis plusieurs sessions un nouveau modèle de feuilles d'examen. Or, ce modèle ne s'avère pas pratique à l'usage : la partie destinée à l'anonymat est désormais placée verticalement, sur le côté droit de la première page des feuilles doubles, oblige les agents qui les décachètent à faire pivoter les feuilles et les paquets pour lire le nom de l'étudiant (en format paysage), la note, elle, étant saisie pour lecture en

quelle est la commission à laquelle transmettre ces remarques, et la forme de cette transmission, afin que le sujet puisse y être abordé, svp ?”.

Il y a deux réponses à votre question, ces réponses étant complémentaires l'une de l'autre, La première, c'est qu'effectivement y a un marché qui porte sur la fourniture et la livraison de papier. Mais là, il s'agit des papiers blancs, couleur et papiers spéciaux, c'est-à-dire hors copie. Et là, ça c'est un marché global, il a été notifié en 2024 et il court jusqu'en 2027. Il est passé en groupement de commande avec cinq autres établissements, l'Université de Lorraine, Haute-Alsace, Strasbourg, UTBM et Agrosup Dijon. Donc il y a un cahier des charges particulier qui intègre évidemment notamment une volonté d'engagement de performance environnementale, c'est-à-dire obligation de papier recyclé, etc., je vous passe les détails du marché que vous pouvez bien évidemment consulter comme tous les marchés sur l'intranet de l'établissement. Et puis, le second élément de réponse que je peux apporter, c'est qu'effectivement, il n'existe pas à ce stade de marché distinctement de copies d'examen. A l'heure actuelle, en fait, c'est chaque composante qui réalise sa propre commande via son antenne financière, auprès du fournisseur de son choix avec un cahier des charges qui est spécifique à chaque composante. Donc pourquoi pas, on peut envisager d'établir un marché à l'échelle de l'établissement dans le but de centraliser et d'harmoniser les choses en matière de copies. Maintenant, je ne suis pas convaincu parce que les modèles de copies, alors je suis d'accord avec vous, peut-être que ces copies ne sont pas très pratiques, moi j'avoue qu'elles ne m'ont jamais posé problème, on les utilise depuis maintenant plus de cinq ans chez nous, mais bon pourquoi pas. Ceci étant, j'estime que la copie et la forme qu'elle a, ça fait partie quelque part de la pédagogie, on n'évalue pas les étudiants de la même manière d'une discipline à l'autre. Si je prends l'exemple de la fac de droit, nous avons, je dis "nous" parce que j'étais aux affaires à l'époque, fait le choix de nous diriger vers des copies à anonymat code-barre, ce qui fait qu'il n'y a plus véritablement de manipulation portrait-paysage, comme vous le disiez, pour relever les notes, puisqu'elles sont relevées directement par un scanner à code-barre et donc une machine, tandis que d'autres composantes ont conservé le choix d'avoir des copies classiques, on va dire, qu'on appelait des coins noirs à l'époque, alors maintenant ce n'est plus des coins, mais c'est l'idée. Par ailleurs, certaines composantes vont utiliser l'évaluation beaucoup plus systématiquement par des QCM, alors ça ce n'est pas forcément dans les composantes en droit-lettres, mais je pense, notamment, aux disciplines de santé qui ont beaucoup cette habitude de pratiquer le QCM et qui nécessitent, ils le font la plupart du temps directement sur tablette ou de manière informatisée, mais qui peuvent nécessiter, et qui nécessitent dans certaines autres composantes, des papiers pro-formatés aussi, pour faire du QCM. Donc, pourquoi pas un marché, c'est une idée qui permettrait peut-être de faire des économies d'échelle, simplement, les modalités de contrôle des connaissances sur table en termes de copies sont tellement différentes culturellement entre les composantes que ça pourrait poser d'autres problèmes. Alors ceci étant, pour ce qui est de la fin de votre question, à qui devez-vous vous adresser ? Eh bien pour ce qui concerne, droit-lettres, c'est l'antenne financière des 5 UFR et Renaud Aubert qui se charge notamment d'établir le cahier des charges, donc ça c'est des choses qui peuvent être faites au niveau du pôle logistique droit-lettres. Maintenant, si vous voulez étendre cette réflexion, et vous serez tout à fait la bienvenue, et peut-être ailleurs que dans ce conseil d'administration, je pense que vous pourriez utiliser, dans un premier temps, le biais d'Interscol, qui ensuite pourrait relayer auprès du pôle achats-marchés, éventuellement, des possibilités de faire évoluer un cahier des charges. Voilà la réponse que je peux apporter, à ce stade, à votre question.

Y a-t-il d'autres remarques, questions ? Là, évidemment, puisqu'elles ne nous ont pas été transmises, on y répondra si on peut les instruire à la minute, sinon on vous demandera un temps d'instruction, bien entendu. S'il n'y en a pas, je vais rendre la parole au Président pour clore nos débats.

Le Président. - Merci à toutes et à tous pour ces échanges stratégiques et fructueux. Je vous souhaite une bonne soirée, une bonne fin d'après-midi parce que nous avons gagné du temps sur le planning prévisionnel, ce qui est suffisamment rare pour que je puisse me permettre de le souligner. Donc, merci pour cette parole concise, et bonne fin de journée à vous et à bientôt. Au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50)

Le Président

Vincent THOMAS